

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

Présent-e-s :

M. Vincent CASARES, Président

M. Marco SOLARI, Vice-président

M. Luis BRUNSCHWEILER, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-secrétaire

M. Francisco VALENTIN, Membre du Bureau

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

Mmes Leticia BARBA, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Isabel GARDIOL, Marie-José MOLLA, Suzanne QUEIJO HADDAD, Barbara SOULIER, Muriel ZIMMERMANN, Conseillères municipales

MM. Jean-Christophe DELFIM, Jérémy DUCREST, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENYOY, Claudio FEDELE, Marc GUILLERMIN, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Barthélémy VON HALLER, Marc ZUMBACH, Conseillers municipaux

Excusée :

Mme Isabelle WILLIMANN, Conseillère municipale

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Philippe ROCHETIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Laure DEROBERT, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation des procès-verbaux de la séance du 17 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2025**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Désignation de deux membres du Conseil municipal et de deux suppléants au Conseil de Champ Ravy**
- 5. Désignation d'un membre du Conseil municipal et de son suppléant pour le COPIL du Contrat de quartier intercommunal La Chapelle – Les Sciers**

6. Rapports des commissions

- a) Sociale et enfance du 4 septembre
- b) Sécurité et communication du 8 septembre
- c) Aménagement et nouveaux quartiers du 8 septembre
- d) Sports du 18 septembre
- e) Culture du 22 septembre
- f) Environnement et Infrastructures du 25 septembre
- g) Finances et économie du 29 septembre

7. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 04-2025 P : Préavis du Conseil municipal sur le projet de plan localisé de quartier N° 30'131 « Arare-Dessous » sur le territoire de Plan-les-Ouates
- b) D 06-2025 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 50'000 F pour l'octroi d'un soutien aux habitants de Blatten (VS) à la suite de la catastrophe naturelle du 28 mai 2025
- c) D 07-2025 P : Crédit d'engagement cadre de 800'000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030
- d) D 08-2025 P : Création de la Coopérative du Rolliet et adhésion de la Commune de Plan-les-Ouates
- e) D 09-2025 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 13 000 F et à une avance de 33 800 F destinés à couvrir certaines dépenses logistiques et organisationnelles en lien avec le 175ème anniversaire de la Commune de Plan-les-Ouates
- f) D 10-2025 P : Budget de fonctionnement 2026, au taux des centimes additionnels 2026 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2026
- g) D 11-2025 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2026
- h) D 12-2025 P : Crédit d'engagement de 1'172'200 F pour la contribution annuelle 2026 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

B. Projet de résolution :

- a) R 03-2025 P : Consultation des communes genevoises et des territoires voisins sur le projet de la 4ème mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 – modification partielle 8. 9.

8. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 02-2025 P : Pour le renforcement des mesures de prévention face aux vagues de chaleur
- b) M 03-2025 P : Pour une étude de faisabilité en vue d'un réaménagement ambitieux de la route de Saint-Julien
- c) M 04-2025 P : Pour une allocation de rentrée scolaire et d'études à Plan-les-Ouates

9. Questions

10. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Casares, Président, ouvre la séance à 20h00. Il salue la présence de Mme Monbaron, Maire, de MM. Rochetin et Rodriguez, Conseillers administratifs, ainsi que des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Il excuse l'absence de Mme Willimann, Conseillère municipale.

1. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2025 ET DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2025**

Le procès-verbal du 17 juin ne fait l'objet d'aucune remarque ni correction.

**Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 est approuvé
par 21 oui, et 4 abstentions.**

Le procès-verbal du 26 juin ne fait l'objet d'aucune remarque ni correction.

**Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2025 est approuvé
par 17 oui, et 8 abstentions.**

2. **COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

2.1 **Délai référendaire**

Le Président précise que le délai référendaire débutera le 8 octobre et s'achèvera le 17 novembre 2025 pour les délibérations qui seront votées ce soir.

2.2 **Courrier du MCG**

Le Président informe que le Bureau a reçu un courrier du MCG cantonal concernant les événements du 12 juin dernier. Ce document est disponible sur CMNet.

2.3 **Planning des commissions, des séances du Bureau et des séances du Conseil municipal**

Le Président rappelle que ce planning a été disposé sur les places. C'est un document recto-verso, qui s'étend de septembre 2025 à l'année 2026.

M. Stauder remercie les personnes qui ont établi ce calendrier de n'avoir plus placé la commission Finances moins de 24 heures avant la séance du Conseil municipal.

M. Thorimbert remarque que le caucus a lieu le mardi 16 juin, et pas le mardi 9 juin.

En l'absence d'autre remarques, ce planning est validé et accepté par l'assemblée.

3. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

3.1 **Sports**

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- 7ème édition de la course pédestre la « Tablar'Run »

La manifestation s'est très bien déroulée, avec un temps magnifique.

- 1'279 inscriptions, soit 8,35 % de plus qu'en 2024 qui en a compté 1'180
- 840 participants dans les groupes familles, ce qui représente 65 % des participants
- 4,5 % de défections avec 31 dossards non distribués
- Une vingtaine d'associations et 80 emplois jeunes ont contribué au bon déroulement de la manifestation.

Elle adresse de chaleureux remerciements au personnel communal qui y a œuvré de près ou de loin et aux associations, puisque c'est leur investissement à tous qui a permis la réussite de cette manifestation.

- MiniMove

Les activités pour les tout-jeunes enfants en âge préscolaire ont repris le dimanche 21 septembre. Cette saison, les salles seront ouvertes certains dimanches des vacances scolaires, soit :

- Octobre - 19.10.25
- Noël - 04.01.26
- Février - 22.02.26 et 01.03.26

- Yoga en salle

Les cours ont repris dimanche 28 septembre à 9h00 à la salle de gym du Pré-du-Camp. Ils sont gratuits pour les habitants de PLO. Un prix spécial sera décerné aux habitants de la Commune.

- Entraînements de course à pied

La session d'automne des entraînements de course à pied, en partenariat avec l'association « Team Eticha Running » a débuté le 2 septembre. Les 8 entraînements prévus se déroulent chaque mardi jusqu'au 21 octobre inclus, avec un programme tout public de préparation à la Run'Aire.

- Run'Aire

La 4^{ème} édition se déroulera le dimanche 26 octobre entre le stade des Fraisiers et le stade des Cherpines. Les inscriptions se font en ligne sur le site runaire.ch uniquement jusqu'au vendredi 24 octobre (à midi). Une nouvelle catégorie « Run'Ados – 2 km » (2008-2011) a été ajoutée cette année.

Le Président précise que les habitants de Plan-les-Ouates bénéficient d'un rabais de 10 F.

- Service des sports

M. Martin Vock Riondel, nouveau responsable du service des Sports prendra ses fonctions le mercredi 1^{er} octobre.

3.2 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Incivilités (données communales)

Juin	9 cas au total	
1	Déchets/Salissures	<u>Abérieu (déchetterie)</u> - Dépôt d'encombrants. Personne identifiée (amende administrative).

3	Dommages à la propriété	<u>Ecole Champ-Joly</u> – abri à vélos vandalisé <u>Galaise 24</u> – des dalles en ciment ont été endommagées sur le trottoir. <u>WC Le-Sapay</u> – vitres endommagées
4	Tag	<u>Ecole d'Arare</u> – tags en lien avec le SFC et/ou SG. Nettoyage effectué par entreprise externe. <u>Chemin de Vers</u> : Tag contre « Israël » sur une armoire électrique. Nettoyage effectué. <u>Route des Chevaliers-de-Malte</u> : Tag « IRAN » sur boîte à habits. Nettoyage effectué. <u>Chemin des Brulaz</u> : Tag sur l'œuvre d'art. Nettoyage effectué par entreprise externe.
1	Vol	<u>Stade des Cherpines</u> : vol de 4 tentes pliantes de manifestation de 3mx3m.

Juillet	8 cas au total	
1	Accident non annoncé	<u>Route de Bardonnex</u> – infrastructure en béton endommagée par un véhicule inconnu.
2	Déchets/Salissures	<u>Parc des Serves</u> - Pose d'affiches « Antifa ». Intervention d'une entreprise pour le nettoyage. <u>Vuattes 1 (déchetterie)</u> – Dépôt d'encombrants. Personne identifiée (amende administrative).
3	Dommages à la propriété	<u>WC Le-Sapay</u> – miroir et porte-savon endommagés <u>Parc des Serves</u> – Vitres panneaux d'affichage brisées / vitres arrêt de bus endommagés
2	Incendie	<u>Parc des Serves</u> – incendie volontaire d'une poubelle métallique dans le parc / feu bouté à du liquide dans le parc - cocktail molotov découvert à proximité.

Août	2 cas au total	
1	Dommages à la propriété	<u>Sur l'ensemble de la Commune</u> – Pose de faux QR-Codes sur la quasi-totalité des horodateurs, dans le but de tromper les utilisateurs.
1	Incendie	<u>Bois-Ecard</u> – incendie d'un conteneur à roulettes.

- Interpellations avec rapport au Ministère public
 - Le 21.07.25 Interpellation d'un conducteur circulant sans le permis de conduire requis et sans autorisation de travail sur notre territoire.
 - Le 25.07.25 Interpellation d'un conducteur circulant sans le permis de conduire requis.
 - Le 26.07.25 Interpellation d'un conducteur circulant en état d'ébriété qualifiée.
 - Le 22.08.25 Interpellation d'un conducteur circulant sans le permis de conduire requis.
 - 5 affaires de stupéfiants, détentions, consommations de produit type cannabique et/ou importation (contravention).
- Incident :

Dans le cadre des festivités de la fête nationale, 3 collaborateurs du SPM ont été ciblés par des tirs de mortier (engins pyrotechniques) dans le quartier du Vélodrome. A la suite de cet incident, un agent a été blessé, en chutant lourdement au sol, ce qui a entraîné un arrêt de travail.
- Cambriolages (données cantonales) :
 - Juin 2025 : 2 (1 villa, 1 appartement)
 - Juillet 2025 : 3 (3 villas)
 - Août 2025 : 1 (1 appartement)
 - Total 2024 : 41 (janvier – août)
 - Total 2025 : 31 (janvier - août)

3.3 Aménagement du territoire

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Choix de l'exploitant de la coopérative de quartier du Rolliet

Le regroupement des maitres d'ouvrages, qui représente le futur Conseil d'administration de la coopérative de quartier en cours de création, a choisi hier le groupement qui sera en charge de l'exploitation de ladite coopérative. Il s'agit de Horizon Rolliet. A l'issue de 6 mois de travail et de discussions avec les différentes équipes, ce groupement a paru constituer la meilleure réponse pour une exploitation de la coopérative répondant aux enjeux du quartier. Une fois la coopérative créée d'ici la fin de l'année, l'exploitant démarrera son activité dès 2026 en amont de l'accueil des premiers habitants.
- Commercialisation des logements communaux des immeubles F et H2 au Rolliet

La commercialisation des 54 appartements en PPE est désormais terminée. Tous les appartements ont été attribués selon un classement produit à partir des critères mis en place par la Commune et croisés avec les choix des appartements par les candidats. Une séance à leur attention s'est déroulée à la salle communale, avec les représentants de la Commune, des architectes, notre pilote et les notaires afin d'explicitier le futur quartier, expliquer la suite de la procédure et répondre aux questions. S'en est suivi un apéritif durant lequel les futurs propriétaires ont pu faire connaissance de leurs futurs voisins. Seuls 5 candidats se sont finalement désistés pour des raisons multiples, qu'elles soient familiales (divorce), économiques ou par choix. Les promesses de vente vont désormais pouvoir être signées dès le mois de novembre et les candidats accompagnés dans leur processus d'acquisition par les pilotes de la Commune.

- PLQ 2 des Cherpines

A la suite de l'annonce de l'aboutissement du référendum sur le préavis favorable du Conseil municipal de Confignon au PLQ 2 des Cherpines, un vote a été fixé au 26 mars 2026. Ce référendum étant communal, seuls les électeurs de Confignon auront à se prononcer. Le Conseil administratif suit de près ce vote qui déterminera la suite à accorder au processus d'adoption du PLQ 2 des Cherpines.

- Plan Directeur Communal

Le plan directeur communal est toujours en phase d'adoption auprès du Canton depuis le vote du Conseil municipal en mai 2025. Nous avons relancé le Conseiller d'Etat en charge afin qu'il fasse avancer ce processus d'approbation.

3.4 Culture

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Saison culturelle

Le premier spectacle avec la Bâtie « A bras le Corps » a eu lieu les 11 et 12 septembre, avec 192 spectateurs.

« Là où j'ai peur j'irai », création de la compagnie l'Ourag'enchanté, aura lieu du 24 octobre au 2 novembre à La julienne. Il s'agit d'une pièce de théâtre musicale en hommage à Anne Sylvestre, avec Maria Mettral.

157 abonnements ont été vendus pour la Saison culturelle à ce jour, soit 4 de plus que l'année dernière.

- Fonds d'art

UPLOAD, la 1^{ère} biennale de design graphique en Suisse romande, aura lieu du 4 octobre au 7 novembre à Spark dans la ZIPLO. Il s'agit d'une exposition de 30 studios de graphisme faisant l'objet d'un concours dans 6 catégories. Une sélection de projets sera aussi exposée à La julienne. Le vernissage et la remise des prix sont prévus le 3 octobre dès 18h, avec un prix spécial de la commission Culture.

Notes de dépassement à venir :

1. Achat de l'œuvre du Banc de P. Cramer coûte 39'800 F, dont 4'100 F en dépassement.
2. Réparation des dégâts occasionnés aux abribus de Trèfle-Blanc lors des travaux du Canton et des CFF sur l'œuvre de Tami Hopf, A charge de la Commune pour 50%, soit un montant de 12'520 F.

- La julienne

Une magnifique nouvelle illustration peut être admirée sur la façade orange, à droite de l'entrée. La signalétique a été optimisée à l'intérieur comme à l'extérieur.

L'une des 20 pommes habillées par 20 artistes à l'occasion des 20 ans de Partage sera accueillie jusqu'au 15 octobre. La pomme de Chappatte, « Pomme en partage » est exposée dans la bibliothèque.

3.5 Action sociale et jeunesse

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Activités d'été du SASJ

Tout s'est très bien passé, avec une belle affluence pour l'ensemble des projets, à savoir :

PLOplage : les 2 semaines se sont déroulées dans de bonnes conditions, malgré les alertes canicule qui ont coïncidé avec cette période. Les jeunes associations de La villa ont organisé de soirées musicales, dont l'une a mis en lumière des artistes exclusivement féminines.

Français en été s'est déroulé du 4 au 15 août. Anciennement intitulé Français au parc, le programme a enregistré une nette augmentation de fréquentation, avec environ 40 personnes par jour, dont des habitants du centre d'hébergement collectif des Cherpines. L'espace dédié à l'accueil des enfants a également été bien sollicité.

Gym senior au parc : 2 cours de gymnastique douce par semaine ont été proposés durant la période estivale, du 30 juin au 14 août. Cette activité gratuite, en plein air, rencontre toujours un franc succès auprès des seniors.

- Canicule :

2 semaines d'alerte ont eu lieu cet été. La salle climatisée a été ouverte aux Blés d'Or, et un suivi des personnes vulnérables a été mis en place via des contacts téléphoniques.

- Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré des effectifs scolaire en augmentation. Le nombre d'élèves aux restaurants scolaires est également en augmentation.

- Le Ravy

Après des années d'engagement, Caritas Genève a choisi de ne pas reconduire la convention de mise à disposition du café-restaurant Le Ravy. La gérance a pris fin le 25 juillet 2025, avec une soirée d'au revoir riche en émotions, qui a réuni les personnes engagées dans les associations partenaires du Champ-Ravy, les collaborateurs et collaboratrices de Caritas, du personnel communal, ainsi que des représentants politiques.

La nouvelle équipe, composée de Nathalie Rime, Marine Hamon et Matthieu Joly - ancien chef cuisinier du Ravy - organise une préouverture conviviale les jeudi 2 et vendredi 3 octobre prochains, de 9h à 18h, avec un service au bar.

Le samedi 4 octobre, Le Ravy participera à la Fête de la Châtaigne en proposant une petite restauration de saison.

Enfin, le lundi 6 octobre dès 16h, le Café-restaurant ouvrira ses portes avec un apéritif d'inauguration ouvert à tous.

Les nouvelles gérantes, précédemment responsables de la buvette de Plainpalais, proposeront une offre de restauration comprenant de crêpes, des galettes de sarrasin et des poulets rôtis. Horaires d'ouverture du restaurant du lundi au vendredi de 9h à 18h.

- Sortie des aînés

La sortie à Aquatis le samedi 30 août a enregistré un nombre record de participants (166). La limite logistique est atteinte. Malgré un départ sous la pluie, 4 cars et une évacuation au CHV, les retours sont positifs de la part des aînés.

- Nettoyage citoyen intercommunal

Le nettoyage citoyen a eu lieu le mercredi 17 septembre, avec plus d'une centaine de personnes au départ de Plan-les-Ouates. Ce fut un très grand succès, mais il y a des questionnements pour la suite, car Plan-les-Ouates ne fait plus partie de la gouvernance du Vallon de l'Aire.

- Assemblée de quartier à Champ-Ravy

L'assemblée de quartier a eu lieu le lundi 29 septembre 2025 à 19h30 à Champ-Ravy.

- Visite des 8P à Berne : les 30 septembre et 3 octobre.
- Centre d'hébergement collectif des Cherpines

Le Centre d'hébergement collectif (CHC) des Cherpines, géré par le Département de l'Aide aux migrants (AMIG) de l'Hospice Général (HG) a ouvert le 16 juillet dernier. L'inauguration officielle est prévue le 1^{er} octobre dès 17h30, en présence des autorités communales, de la direction générale de l'HG, des partenaires communaux et institutionnels, ainsi que des résidents.

- Fête de la Châtaigne : le 4 octobre de 10h à 17h à Champ-Ravy.
- Un temps pour soi

Dans le cadre de la journée dédiée à la santé mentale, le projet intitulé « Un temps pour soi » est reconduit avec le Locados et les TSHM. La journée se tiendra le mercredi 8 octobre de 14h à 18h à Champ-Ravy.

Des ateliers ludiques seront proposés aux jeunes (boxe thaï, improvisation théâtrale, dessin, atelier afro-végan). Un goûter sera servi à 17h45.

- Visite ta mairie en famille !

Dans le cadre de la Semaine de la démocratie, une visite de la mairie est organisée le samedi 11 octobre à 10h, sur inscription. La visite sera conduite par M. Rochetin et M. Rodriguez, avec la participation des Présidents du Conseil municipal et de la commission sociale. Un apéritif convivial aura lieu à l'issue de la visite. Les Conseillers municipaux sont les bienvenus pour l'apéritif ou pour une visite en famille (inscription souhaitée).

- En vacances dans mon quartier : formation Save a life

Cette formation d'une journée est prévue le 20 et le 21 octobre à l'arcade Pierrablanca, dans le cadre du projet « En vacances dans mon quartier ». Destinée aux jeunes de 15 à 20 ans, elle portera sur les gestes de premiers secours, incluant le massage cardiaque et l'utilisation du défibrillateur.

- Tournoi intergénérationnel de tennis de table

Organisé conjointement avec le Locados, ce tournoi se tiendra le 31 octobre à Champ-Ravy. Les équipes de double seront composées d'un senior des Blés d'Or et d'un jeune du Locados, ce qui favorise ainsi les échanges intergénérationnels.

3.6 175^{ème} anniversaire de la Commune

M. Rochetin annonce qu'un visuel sera bientôt diffusé avec un premier flyer d'information.

3.7 Promotion économique

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Autour du Temps

La manifestation aura lieu à la fondation ForPro et à l'AZIPLO. Plus de 700 places sont disponibles pour des visites d'entreprises (manufactures, centres de formation, artisans horlogers, sous-traitants). En complément, 220 places sont proposées pour des ateliers de démonstration, principalement destinés aux écoles et au grand public (6-12 ans), ainsi qu'aux adultes. Ces activités s'ajoutent au programme chez ForPro qui comprend 10 entreprises présentant leur savoir-faire et leurs métiers sous forme de stands, 2 conférences Piaget (patrimoine et innovation de la manufacture), et Sigma (sur le recrutement en horlogerie), des balades horlogères présentant les 6 grandes manufactures de PLO.

5 manufactures sur 6 participent à Autour du Temps, ainsi qu'une trentaine d'entreprises sous-traitantes et des centres de formation.

Le Conseil municipal est invité à la soirée d'ouverture prévue le 9 octobre.

La campagne de communication a débuté (affichage, réseaux sociaux, flyers, etc.) Les inscriptions pour toutes les activités en ligne sont ouvertes depuis le 22 septembre.

La dernière ligne droite est la finalisation de l'aspect logistique, la gestion des entreprises du parcours, la gestion des listes d'inscriptions, la communication grand public et protocolaire, la finalisation de l'organisation de l'inauguration, les visites privatives, la gestion des sponsors et du partenaire ForPro, etc.

- Soirée des entreprises : 12 novembre 2025 à 17h à l'Espace Vélodrome

Le format sera nouveau pour correspondre au mieux aux disponibilités des entreprises. Le thème 2025 est « visibilité B2B : comment se faire remarquer et développer son activité ? ». Sous forme de table ronde, les actualités de la commune et de l'AZIPLO seront présentées. Un cocktail de réseautage entreprises aura lieu en présence de la Conseillère d'Etat D. Bachmann.

- Célébration des 10 ans de génie.ch

L'événement a eu lieu le 23 septembre. Génie.ch est une plateforme créée par l'Office cantonal de l'environnement, de l'Office cantonal de l'énergie et de l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation, ainsi que par la FTI, les SIG et l'OPI.

La célébration des 10 ans s'est déroulée à PLO en raison de l'exemplarité de la Commune et des bonnes pratiques des entreprises de PLO pour ce qui est de la durabilité.

- Grand Prix de l'économie

Un prix spécial du jury est décerné à la Fondation Partage et Métaloïd, qui fête ses 25 ans cette année, était nominé pour le Prix de l'industrie. Malheureusement, il n'a pas obtenu le prix.

- 270^{ème} anniversaire de Vacheron Constantin

Cet anniversaire a été fêté il y a 15 jours. M. Rochetin y a participé, avec Mme Monbaron.

3.8 Petite enfance

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Ouverture de la crèche PotiMarron

L'ouverture de la crèche a réussi malgré les embûches administratives, puisque le jeudi précédant l'ouverture, nous n'avions toujours pas l'autorisation du service du feu. La crèche a finalement ouvert comme prévu le 11 août.

La structure est à la hauteur des attentes : accueillante, fonctionnelle et en parfaite cohérence avec le projet « le bon vivre en extérieur ». Les relations avec la coopérative la Bistoquette sont très bonnes.

Une nouvelle équipe de 15 collaborateurs motivés et impliqués anime ce nouveau lieu de vie. Un mois d'été a été dédié à l'aménagement et à la préparation. Un soin tout particulier a été apporté à l'accueil des familles. Chacune des 47 familles a bénéficié d'un entretien individuel et personnalisé avant l'ouverture (visite des locaux et information pour l'accueil de leurs enfants).

- Fête des 10 ans de la crèche Ciel Bleu

La fête a eu lieu le 27 septembre dans une ambiance très sympathique.

3.9 Environnement

M. Rodriguez fait part des informations suivantes :

- Séances publiques suite aux inondation de juin 2024

Différentes problématiques avaient émergé lors de ces séances avec les habitants de secteurs Voirets – Petit-Bois - Millénaire, des études ont été menées et certains travaux sont réalisés. Les résultats des études (ruissellements) sont attendus en octobre avec les suites à donner. Ces résultats seront restitués aux habitants et une discussion sur les mesures à prendre sera organisée au début de l'année prochaine.

Sur le même modèle, nous rencontrerons l'ensemble des riverains de Saconnex-d'Arve Dessus le 8 octobre prochain à 18h à la Galette, pour leur permettre de mieux comprendre ce qui s'est passé ce 9 juin 2024 et leur expliquer les mesures qui ont déjà été mises en place à court terme, en amont de ce secteur. Nous poursuivrons ensuite avec une même démarche pour les habitants de Saconnex-d'Arve Dessous, qui ont également été touchés.

- Route de St-Julien

Des travaux de réaménagement ont été effectués durant l'été par le Canton, entre la route du Camp et le chemin de Vers. Les marquages sont un peu aléatoires en ce moment sur ce tronçon. Il y a eu un peu de retard dans les travaux. Le Canton avait prévu de faire poser des fonds absorbants avant la rentrée scolaire, mais vu les retards et pour ne pas perturber cette rentrée, cela sera fait pendant les vacances d'automne.

- Travaux de voirie et de canalisations

Les travaux vont démarrer aux chemins des Cherpines et de la Mère-Voie, ainsi que dans le chantier du Rolliet. Ils dureront 6 mois, avec des coupures de route. Tout est mis en œuvre pour que les riverains soient le moins impactés possible. Ils seront régulièrement informés. En cas de problème, ils peuvent en informer la Commune qui tentera de réduire un peu ces nuisances.

- Etude sur le trafic de transit – fermeture du chemin d'Humilly

L'une des mesures pour diminuer le trafic de transit consistait à fermer le chemin d'Humilly. Celui-ci sera fermé dès novembre pour un test technique sur une année. Des comptages seront effectués sur l'ensemble des voiries dans le périmètre, pour déterminer si cette mesure est satisfaisante. Elle a été prise en collaboration avec la Commune de Bardonnex qui est également impactée sur ce secteur.

4. **DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE DEUX SUPPLEANTS AU CONSEIL DE CHAMP RAVY**

Le Président annonce que 2 personnes se sont portées candidates pour être titulaires : Mme Nathalie Rüegger (PS) et Mme Barbara Soulier (MCG). Pour les suppléants, 1 personne s'est portée candidate : M. Barthélémy von Haller (Vert.e.s).

Mme Mari-José Molla (PLR) et Mme Suzanne Queijo Haddad (LCVL) se portent également candidates comme titulaires, et M. Jean-Christophe Delfim (UDC) comme suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, **le Président** soumet chacun des candidats au vote du Conseil municipal à main levée.

Au 1^{er} tour pour le 1^{er} titulaire, Mme Rüegger remporte 9 voix, Mme Soulier 3 voix, Mme Molla 10 voix, Mme Queijo Haddad 4 voix.

Mme Saas demande une suspension de séance.

Le Président soumet la suspension de séance au vote du Conseil municipal, qui refuse.

Mme Soulier respecte ses collègues mais se dit surprise que des personnes qui n'habitent pas le quartier et n'utilisent pas les lieux se portent candidates.

Au 2^{ème} tour, pour le 1^{er} titulaire, Mme Rüegger remporte 9 voix, Mme Soulier 3 voix, **Mme Molla 14 voix.**

Au 1^{er} tour pour le 2^{ème} titulaire, Mme Rüegger remporte 12 voix, Mme Soulier 0 voix, **Mme Queijo Haddad 14 voix.**

Au 1^{er} tour pour le 1^{er} suppléant, **M. von Haller obtient 21 voix.**

Au 1^{er} tour pour le 2^{ème} suppléant, M Delfim obtient 10 voix et **Mme Soulier 14 voix.**

Mme Molla est élue comme titulaire par 14 oui Mme Queijo Haddad est élue comme titulaire par 14 oui M. von Haller est élu comme suppléant par 21 oui Mme Soulier est élue comme suppléante par 14 oui
--

M. Rochetin demande ce qui signifie 1^{er} et 2^{ème} suppléant, si en l'absence d'un titulaire, c'est le 1^{er} suppléant qui est convoqué, ou si chaque titulaire a un suppléant.

Le Président répond que ce point doit en effet être clarifié.

5. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON SUPPLEANT POUR LE COPIL DU CONTRAT DE QUARTIER INTERCOMMUNAL LA CHAPELLE – LES SCIERS

Le Président annonce que M. Solari (Vert.e.s) s'est porté candidat comme titulaire.

M. Epenoy (PLR) se porte également candidat.

M. von Haller invite ses collègues à voter pour M. Solari, parce que ce dernier a déjà occupé ce poste pendant 5 ans avec succès ; il s'est investi et a aidé à porter plusieurs projets. Il a aussi beaucoup participé aux visites dans les classes de 7P et 8P. C'est le meilleur candidat par sa connaissance du terrain. Il a beaucoup de contacts et il continuera à piloter ce projet avec brio.

Le Président propose de passer au vote.

Au 1^{er} tour, **M. Solari obtient 18 voix.**

En l'absence d'autres candidatures, M. Epenoy est désigné comme suppléant.

M. Solari est élu comme titulaire par 18 oui M. Epenoy est élu comme suppléant.
--

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à c.

- a) Sociale et enfance du 4 septembre**
- b) Sécurité et communication du 8 septembre**

Mme Monbaron apporte une remarque au point 1 du rapport (communications du Conseil administratif) en lien avec l'annonce qu'elle a faite pour la loi concernant les caméras de surveillance. Le Grand Conseil a adopté la modification de la loi sur les déchets permettant

l'installation des caméras de surveillance pour les déchetteries, mais la Confédération a opposé son veto. Des discussions sont en cours. Mme Monbaron propose de supprimer cette phrase et d'indiquer que cela ne retardera pas la mise en œuvre, car la loi y relative devrait entrer en vigueur prochainement.

Cette modification est acceptée.

- c) **Aménagement et nouveaux quartiers du 8 septembre**
- d) **Sports du 18 septembre**
- e) **Culture du 22 septembre**

M. Rochetin propose de supprimer « mais aussi le savoir-faire de la ZI » dans le paragraphe 2.2.

M. Stauder, rapporteur de la commission Culture, rappelle qu'il a procédé à la lecture de son rapport en fin de séance. Celui-ci a été largement « sabré » à la demande de M. Rochetin, qui n'a cependant pas fait de commentaire sur ce point. M. Stauder ne voit pas pourquoi il le fait maintenant.

M. Rochetin rappelle que le rapport initial est sorti à 22h et qu'il était en effet 2 fois plus long. Il a été « sabré » parce que nous avons un problème avec cela. Nous traiterons au niveau du Bureau la façon de faire un rapport. M. Rochetin pense que le rapport est imprécis sur la compréhension de l'événement par le rapporteur.

Le Président propose de laisser le rapport tel quel. La modification est refusée.

- f) **Environnement et Infrastructures du 25 septembre**
- g) **Finances et économie du 29 septembre**

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibérations

- a) **D 04-2025 P : Préavis du Conseil municipal sur le projet de plan localisé de quartier N° 30'131 « Arare-Dessous » sur le territoire de Plan-les-Ouates**

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 04-2025 (annexe 1) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 25 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron informe que ce projet de délibération a déjà été vu en commission Aménagement et nouveaux quartiers il y a quelque temps. Ce dossier date un peu, puisque les premières démarches de concertation avec la population se sont déroulées en décembre 2020 et janvier 2021, en visioconférence, pendant la crise sanitaire. Des ateliers ont été organisés, puis une restitution à la population et de nombreux allers et retours entre la commission d'urbanisme, la Commune, les architectes, etc. surtout à la demande du Département. L'enquête publique s'est terminée début mai de cette année, durant laquelle nous avons reçu 11 observations de la part de la population, dont 8 dans les délais impartis. Certaines de ces observations ont été prises en compte et d'autres pas. Les auteurs ont été informés des raisons pour lesquelles leurs observations étaient retenues ou pas. Le préavis est maintenant transmis au Conseil municipal pour qu'il puisse se prononcer sur ce PLQ, avec un certain nombre de remarques dans la délibération.

Les 6 points ont été vus en commission et les commissaires ont pu apporter des améliorations aux remarques qui étaient proposées par le service et le Conseil administratif. Le point le plus important pour Mme Monbaron durant tout l'étude de ce dossier et qui a été mis en avant également par les membres de la commission, était l'accès à ce nouveau lotissement qui comportera une centaine d'appartements. Cet accès se fera exclusivement par la route de St-Julien, à la demande de la Commune pour ne pas surcharger le village derrière, mais avec un point de vue différent du Canton qui a choisi de faire sorte que les gens qui viennent depuis Carouge en direction de Perly ne puissent pas couper la route de St-Julien pour accéder à leur parking. Ils devront soit passer la zone

industrielle, soit aller tourner au rond-point d'Arare. Nous nous interrogeons sur l'aspect sécuritaire, sachant que des personnes seront tentées de couper quand même la route de St-Julien en tournant à gauche. Mme Monbaron reste à disposition pour en reparler éventuellement en commission.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

Mme Zimmermann pense effectivement que la problématique majeure de ce dossier est l'accessibilité et le stationnement. Elle n'a d'ailleurs vu aucune information sur l'accessibilité du chantier. Cette thématique n'a pas été abordée en commission. Elle n'a pas vu non plus l'étude CITEC et demande si elle est disponible.

Mme Monbaron répond qu'on ne parle pas des mesures de circulation d'un chantier dans un PLQ. Cela fait partie des dossiers pour les autorisations de construire. Il y a une étude CITEC récente par rapport au réaménagement de la route de Bardonnex. Mais c'est de l'autre côté du périmètre.

Mme Zimmermann demande s'il n'y a pas une étude de mobilité.

Mme Monbaron répond qu'une étude a été faite par le Département, mais toutes les mesures que nous avons demandées ont été refusées. La remarque dans le préavis concernant l'accès depuis Carouge n'aboutira peut-être à rien. C'est l'OCT qui décide de toutes les mesures liées à la circulation. Elle n'a pas vu l'étude qui a été faite, mais le service l'a probablement reçue.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal <u>accepte</u> la délibération D 04-2025 par 19 oui et 6 abstentions.
--

b) D 06-2025 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 50'000 F pour l'octroi d'un soutien aux habitants de Blatten (VS) à la suite de la catastrophe naturelle du 28 mai 2025

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 06-2025 (annexe 2) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 24 oui et 1 non.

M. Rochetin rappelle que le Conseil municipal a voté une délibération pour octroyer 50'000 F à la population sinistrée de Blatten. Nous proposons aujourd'hui de ne pas passer par la Croix-Rouge suisse pour octroyer ce don, car les frais se sont révélés très importants, et de verser le montant directement à la Commune de Blatten.

Mme Barba relève un risque qui incite à ce changement de mode de versement de ce soutien financier. En effet, l'exécutif de Blatten doit gérer des dizaines de millions de dons et de soutiens financiers dans un contexte empli de questions diversifiées. Plusieurs personnes ont relevé l'absence d'une commission de gestion des dons qui aurait un pouvoir décisionnaire et qui assurerait une gestion transparente et équitable de ces soutiens. Il semblerait qu'il y a des frais liés aux versements via la Croix-Rouge, mais ce sont des organisations qui ont l'habitude de ces situations et qui assurent une gestion transparente et équitable, ainsi qu'un peu de répit et de soulagement pour l'exécutif de Blatten qui n'est pas habitué à gérer de tels montants.

M. Rodriguez a eu la chance de rencontrer le Président de Blatten samedi dernier et de discuter avec lui. Il était en effet présent à l'Assemblée générale des l'ACG. Sa Commune a reçu beaucoup de dons, et il s'en réjouit. Il tient à remercier tout le monde pour cet élan de solidarité et précise qu'il n'y a pas de problème pour la gestion de ces fonds, ni pour la transparence. Genève est le seul Canton où toutes les Communes et le Canton lui-même ont participé. M. Rodriguez pense que c'est beaucoup plus logique et simple d'aider les sinistrés de manière directe, sans passer par un organisme qui prélève des frais. Sur le montant de 50'000 F, Blatten n'en recevrait que 43'000 ou 44'000. Ce sont donc 6'000 ou 7'000 F qui disparaîtront pour les frais de la Croix-Rouge. Dans ce

cas précis, il préconise de verser directement notre aide à Blatten. Ce n'est pas le cas par exemple pour des aides internationales, où le relai d'une organisation est nécessaire.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 06-2025
par 21 oui, 3 abstention et 1 refus.**

c) **D 07-2025 P : Crédit d'engagement cadre de 800'000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030**

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 07-2025 (annexe 3) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui et 2 abstentions.

M, Rodriguez rappelle que nous avons un règlement pour les aides financières pour le développement des énergies renouvelables qui a déjà 12-13 ans qui vise à soutenir l'installation de panneaux solaire photovoltaïques, l'installation de panneaux thermiques, le remplacement d'un chauffage à énergie fossile par une pompe à chaleur, et la réparation d'appareils électroménagers et électroniques. Nous avons constaté depuis plusieurs années que ce montant était dans le budget de fonctionnement. Ce n'est pas un problème en soi, mais nous avons un système qui vise à prendre et à réserver un montant l'année T pour l'année T+1. Comme les montants sont versés à l'échéance des travaux, nous nous trouvons bloqués en cours d'année pour ces versements. En 2021, un premier crédit de 400'000 F a été voté pour la période 2020-2025, mais la demande a fortement augmenté. Un deuxième crédit de 400'000 F a été voté en 2022, puis un troisième de 500'000 F supplémentaires en 2024, pour pouvoir terminer la législature, 2020-2025, avec des modifications au règlement, notamment sur la mise en œuvre d'une nouvelle subvention en réponse à une motion qui avait été déposée. La modification a permis d'augmenter la subvention communale pour le PAC dans le but de rééquilibrer la proportion de l'investissement couvert par celle-ci par rapport aux panneaux photovoltaïques, et de favoriser l'achat des photovoltaïques avec de filières d'approvisionnement plus courtes en modifiant l'échelle de calcul et en doublant ainsi la part subventionnée pour les panneaux qui étaient fabriqués en Suisse. Cette modification du règlement a également permis de prévoir un montant pour les visites villas dans le cadre du programme SIG ECO21 Visite Conseil Villa. La totalité du montant voté durant la législature 2020-2025 est de 1'300'000 F, et cette délibération vise justement à refaire voter un crédit cadre pour les années 2026-2030. Les demandes de subventions sont en légère baisse actuellement et se stabilisent, raison pour laquelle le Conseil administratif propose aujourd'hui un crédit-cadre de 800'000 F.

Plan-les-Ouates est actuellement une des Communes les mieux classées dans le canton par ses surfaces de panneaux photovoltaïques, grâce notamment à ce subventionnement. Nous sommes 7^{ème} du canton et 3^{ème} si on compte les communes de plus de 10'000 habitants. Au niveau de la confédération, nous sommes dans le top 10.

M. Dupraz remarque que nous risquons de voir une accélération de la demande après le vote de ce week-end. Il y aura peut-être des demandes de rallonges d'ici 2030.

M. Ducrest remarque que le Canton n'a pas du tout exclu la possibilité de continuer à définir ce genre de travaux pour l'économie d'énergie.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

Un Conseiller municipal demande le renvoi de la délibération en commissions Environnement et infrastructure et Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi de la délibération en commissions Environnement et infrastructure et Finances au vote du Conseil municipal, lequel refuse par 21 non, 2 abstentions et 2 oui.

Le Président soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 07-2025
par 22 oui, 1 abstention et 2 non.**

d) D 08-2025 P : Création de la Coopérative du Rolliet et adhésion de la Commune de Plan-les-Ouates

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 08-2025 (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 24 oui et 1 non.

Mme Monbaron préconise de renvoyer cette délibération en commission. Elle se réjouit de pouvoir discuter de ce dossier qui arrive enfin ; ce sera la naissance d'une nouvelle entité dans sur notre commune. Le Conseil administratif a à cœur de faire du Rolliet un quartier vivant, avec une proximité des habitations et des activités pour la population. C'est ce qu'on appelle une ville des courtes distances. Les personnes de tous les âges doivent trouver dans leur quartier, à proximité de leur logement, des activités, du divertissement, du sport, de la culture, des crèches, etc., aussi pour compenser le faible taux de places de stationnement. De nombreuses discussions ont eu lieu avec les constructeurs de ce quartier, qui se sont révélés très ouverts d'esprit, ainsi qu'avec le Canton. Ils étaient d'abord convaincus que la Commune leur rachèterait les rez-de-chaussée et y générerait des activités. Ils ont ensuite compris que ce ne serait pas le cas et que ces surfaces étaient l'affaire de tous pour que ce quartier devienne agréable à vivre. Le projet soumis dans cette délibération est l'aboutissement de plusieurs années de discussions. Cette démarche a été une première dans le canton de Genève, mais elle est déjà reprise pour d'autres quartiers qui sont en train de voir le jour. C'est très innovant et ambitieux.

Les surfaces dédiées aux activités, soit 5'000 m², se trouveront aux rez-de-chaussée des ruelles principales du quartier. Ces surfaces ne font pas partie des droits à bâtir initiaux, elles ont été ajoutées. Elles sont réservées aux activités non économiques, il ne pourra donc pas y avoir de magasin, de coiffeur ou autre activité de ce style. Ce sont des locaux à destination de services à la population, comme par exemple des crèches. Toutes les activités sont détaillées dans le dossier.

D'un autre côté, nous avons tout ce qui est lien avec le stationnement et la mobilité du quartier. La volonté est de faire un report modal sur le tram, pour l'instant, en attendant que d'autres moyens de transport arrivent. Une centrale mobilité sera aménagée dans ces locaux, ainsi que des zones de coworking. Cela permettra de mutualiser l'ensemble des parkings du périmètre. Tous les constructeurs se sont mis d'accord pour mutualiser leurs parkings. Cette coopérative gèrera l'attribution des places selon des critères précis. Un système de partage de voiture sera également mis en place, ainsi que des livraisons à domicile. La Commune ne peut pas gérer tout cela, raison pour laquelle une coopérative a été créée, et aussi pour impliquer les habitants. Différents postes ont été prévus, avec des représentants des habitants, des propriétaires, de la coopérative, de la Commune, etc. En attendant l'arrivée des habitants, les sièges ont été répartis entre les constructeurs. Mme Monbaron en parlera volontiers plus en détail en commission.

Le Président informe que le Bureau préconise le renvoi de la délibération en commissions Aménagement et nouveaux quartiers et Finances.

M. Favre demande que ce sujet fasse l'objet d'une commission conjointe

Mme Monbaron trouve cette excellente idée.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi de la délibération en commission conjointe au Conseil municipal.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 08-2025
en commission conjointe
par 22 oui, 2 abstentions et 1 non.**

- e) **D 09-2025 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 13 000 F et à une avance de 33 800 F destinés à couvrir certaines dépenses logistiques et organisationnelles en lien avec le 175ème anniversaire de la Commune de Plan-les-Ouates**

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 09-2025 (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 25 oui, soit à l'unanimité.

M. Rochetin rappelle que le cœur de la fête se déroulera au mois de mai 2026. Il convient d'engager d'ores et déjà quelques frais, notamment pour la réservation du chapiteau, d'où cette demande de 33'800 F qui correspond à une avance de 40% du montant total. Nous avons aussi un crédit budgétaire supplémentaire qui correspond à des montants divers pour des réservations de petites organisations, en vue de ce grand événement qui va nous occuper l'année prochaine.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 09-2025
par 24* oui, soit à l'unanimité.**

**) une personne est sortie de la salle*

- f) **D 10-2025 P : Budget de fonctionnement 2026, au taux des centimes additionnels 2026 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2026**

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 10-2025 (annexe 6) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 25 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez annonce que c'est un projet de budget amoindri, en raison des recettes fiscales en chute et de l'augmentation de la péréquation. Il tient compte des économies sur les charges qui ont été faites tout l'été avec les services et ses 2 collègues. Il demande malgré tout une augmentation de 3 centimes additionnels. Les festivités du 175^{ème} sont incluses. Il vise à maintenir les prestations et à faire face aux besoins de la population en développant l'administration générale. Il est basé sur la prudence, la solidarité et l'innovation et démontre l'importance du patrimoine financier.

Les recettes sont globalement stables grâce aux 3 centimes supplémentaires et aux correctifs. Les recettes fiscales des personnes physiques sont en augmentation en regard du budget 2025, de 5,5 mios et pour les personnes morales, nous enregistrons une baisse de 5,3 mios. L'impôt complémentaire et les recettes de cet impôt sur le bénéfice sont en diminution de 2,5 mios. Les estimations sur les correctifs des années précédentes nous ramènent 3 mios. Ce ne sont que des estimations, qui sont ensuite recalculées dans le cadre des exercices suivants et dans le bouclage, et c'est cela qui nous permet également d'estimer pour nous, à l'interne, les correctifs en fonction de tout ce qui a été réalisé par le passé.

Les charges sont principalement liées à la péréquation financière intercommunale, mais aussi aux festivités du 175^{ème} anniversaire, important pour notre Commune l'année prochaine, à la nouvelle crèche PotiMarron, à l'école du Rolliet partiellement en activité, et à l'évolution de l'administration pour préparer le développement de la Commune.

Les chiffres sont les suivants avec les centimes additionnels à 38 :

Budget de fonctionnement :

Charges	115 428 155 F
Revenus	109 528 214 F
Excédent de charges	5 899 941 F

Investissements :

Investissements nets estimés	40 836 400 F
Autofinancement (amort – excédent de charges)	4 123 464 F
Autorisation d'emprunt (insuffisance financement)	36 712 936 F

Le budget de fonctionnement est en hausse de 9 607 296 F par rapport à celui de 2025. Les revenus sont en hausse de 1 892 000 F. Le résultat est en baisse de 7,7 mios.

Nous devons déjà prévoir les attributions au fonds de rénovation des immeubles en cas d'excédent suffisant lors des comptes de bouclage. Il s'agit de 1,5 mio. En y ajoutant le fonds de décoration, le fonds d'aides individuelles et le fonds d'aide humanitaire, nous arrivons à un total des attributions de 1 745 700 F.

Les investissements nets s'élèvent à 40 mios, contre 53 mios en 2025.

L'autofinancement, et donc l'amortissement planifié du patrimoine financier, est en augmentation de 314 000 F. Il n'y a pas d'amortissement complémentaire du patrimoine administratif.

Nous avons un excédent de revenus de 4 123 000 F, contre 11 mios en 2025.

L'insuffisance de financement est de 36 mios pour l'année prochaine, contre 41 mios pour le budget 2025.

Un tableau est présenté, détaillant l'évolution des charges des comptes de 2019 à 2024 et des budgets 2025 et 2026. Les charges passent de 73 mios en 2019 à 115 mios en 2026. Les revenus passent de 76 mios en 2019 à 109 mios en 2026 et le résultat passe de 2,7 mios en 2019 à -5,9 mios en 2026. Les prestations en nature s'élèvent à 2,1 mios pour le budget 2026 et n'impactent pas le résultat. Les années 2020 à 2023 ont été particulièrement fastes en termes d'excédents de revenus.

Le résultat d'exploitation 2026 est en déficit de 17 mios et le résultat financier est bénéficiaire de 11 mios.

Le résultat des immeubles est de 6,6 mios et les autres résultats de 4,5 mios, ce qui nous donne un résultat de 11 264 000 F pour l'ensemble de notre patrimoine financier.

Les revenus diminuent de -14,3% par rapport aux comptes 2024, soit -19,554 mios (dus aux bénéfices et à la réévaluation du PF de 16,6 mios en 2024), soit une diminution effective de -2,953 mios.

Les revenus fiscaux atteignent le 77.56% du total des revenus du compte de résultats.

Avec les centimes additionnels à 38, nous avons des revenus en augmentation de +7.75 mios. La valeur du centime est estimée à 1 109 000 F. Les correctifs estimés pris en considération s'élèvent à 2.27 mios.

Les recettes fiscales des personnes morales sont en diminution de -4.5 mios. La valeur du centime qui nous a été transmis par l'Etat est de 657 000 F pour la production 2026, hors correctifs. Les correctifs ne sont que de 740 000 F.

La taxe professionnelle, qui a été supprimée et remplacée par 28,5 centimes supplémentaires sur le bénéfice des personnes morales, est en diminution de -2.4 mios.

Les autres revenus se montent à 24.5 mios, en augmentation de 1.2 mio par rapport au budget 2025, mais de -15 mios par rapport aux comptes 2024.

Les charges augmentent de +9.08% par rapport au budget précédent soit +9 607 296 F. Les charges du personnel augmentent de 2.9 mios. C'est dû à l'ouverture d'une nouvelle crèche notamment. Les charges de transfert augmentent de 6 mios, principalement en raison de la péréquation.

Les ETP sont en augmentation de 18,95. Pour le secrétariat général, l'augmentation est de 0.4 avec un 0.1 d'assistante de direction, les ressources humaines de 1, avec 0,2 de responsable RH, 0,2 de délégué à la petite enfance, 0,6 d'assistante administrative, 0,4 pour l'administration générale, notamment pour la gestion des logements, étant donné que notre parc immobilier a grandi considérablement et qu'il est aujourd'hui de pratiquement 600 logements. Pour le service de l'Action sociale, l'augmentation est de 3,6 et pour le service de la Culture, -0,6. C'est paradoxal, mais dans les budgets depuis 3-4 ans environ, nous avons 2 ETP qui étaient destinés à la bibliothèque ou au projet de bibliothèque. Le projet de bibliothèque n'est pas mis de côté, mais il est inutile d'avoir des ETP au budget si le projet en tant que tel n'existe pas. La culture a malgré tout des ETP supplémentaires qui sont 1.0 pour un régisseur technique, 0.1 pour une assistante coordination de manifestation, 0,3 pour du secrétariat et donc -2 pour le projet de bibliothèque. Pour le service Construction et aménagement, l'augmentation est de 3,8 avec 1.0 pour le responsable de service, 2 assistantes administratives, 0,8 pour l'ingénieur civil junior, et 0.6 pour la conciergerie, puisque l'école du Rolliet aura 4 mois d'activité l'année prochaine pour les sociétés. Pour le service Sport, c'est une augmentation de 3 ETP, avec 1 pour le secteur piscine-patinoire, 0.5 pour le délégué aux manifestations, 0.2 pour le jardinier, 0.1 pour le gardien de bain et 1.2 pour les gardiens de stade. Pour le service Environnement et espaces verts, l'augmentation est de 1.3, dont 0.2 pour le responsable du secteur biodiversité, 0.1 pour le chef de secteur voirie et manifestations, et 1 équipier. Pour la police municipale, l'augmentation est de 1,55, avec un agent d'information, 0,5 de contrôleur du stationnement et 0,05 de secrétariat. Le service de la Petite enfance est en augmentation de 2.1 avec 1.0 pour le responsable du secteur institutions, 0,8 pour les adjointes institutionnelles, 0.1 pour le responsable des Lutins et 0.2 pour la secrétaire également pour les Lutins et finalement pour les crèches, 2.4 qui concernent les papillons avec la pérennisation des temporaires.

En ce qui concerne les charges de biens et services, on note une stabilisation globale, avec -0.05% par rapport au budget 2025 et de +1.15% par rapport aux comptes 2024.

Les subventions aux collectivités publiques et tiers, sont stables également, avec -0.03% par rapport au budget 2025 et de +7.27% par rapport aux comptes 2024. On note une différence de 152 000 F pour le Secrétariat, en lien avec le 175^{ème} anniversaire de la Commune.

Pour les autres charges, nous avons une compensation financière aux communes françaises (+0.54 mios), des dédommagements aux collectivités (+0.56 mios), la péréquation financière intercommunale (+4.9 mios) et les subventions redistribuées (+0.66 mios).

Les charges présentées par direction mettent en évidence une augmentation de 1.3 mio pour l'Administration générale, de 1.4 mio pour la culture, les sports et loisirs et les églises, de 18 mios pour la sécurité sociale et de 34 mios pour les finances et intérêts, notamment.

Les charges ventilées par commissions montrent une augmentation de 9.607 mios. Pour la commission Culture, l'augmentation est de 53.05%, Finances +12.08%, Sécurité +7.80%, et Sports +4.71%.

En conclusion, c'est un projet de budget déficitaire, avec une augmentation de 3 centimes pour le porter à 38, un déficit structurel, un patrimoine financier positif, et des coûts pour les festivités du 175^{ème}, pour l'ouverture partielle de 'école du Rolliet, et la nouvelle crèche PotiMarron.

Il faut garder à l'esprit que dans un court avenir, deux nouvelles crèches ouvriront dans le secteur du Rolliet, l'école du Rolliet sera utilisée sur 12 mois, des investissements seront nécessaires pour les quartiers des Cherpines et un transfert de charges est possible de la part du Canton.

Ce projet de budget est le résultat d'un travail depuis le début de l'été par les services, le Conseil administratif et toutes les parties prenantes de l'Administration. L'objectif du Conseil administratif

est d'être sous la limite du RFFA, limite octroyée aux Communes pour diminuer la fiscalité, qui est de 9.7 mios pour Plan-les-Ouates. Nous pouvons présenter un budget déficitaire sans obligation de présenter un plan financier quadriennal qui ramènerait à l'équilibre sous 4 ans. Nous faisons cependant quand même des plans quadriennaux et quinquennaux pour nos prévisions d'évolution. Les centimes additionnels ont augmenté de 3 cette année, mais il ne faut pas oublier que depuis 2011, ils sont passés de 44 à 35. Nous avons eu cette année une baisse drastique des revenus fiscaux des personnes morales, et une augmentation considérable de la péréquation financière intercommunale.

Tous les documents sont à disposition sur CMNet. La présentation PowerPoint est en annexe 17.

Le Président remercie M. Rodriguez pour cette présentation. Le Bureau préconise de renvoyer cette délibération dans toutes les commissions thématiques, puis en commission Finances.

M. Brunschweiler remarque que les recettes sont budgétées sur la base des 35 centimes additionnels. Si les 38 centimes sont appliqués, le budget revient à l'équilibre.

M. Rodriguez répond que le budget est déjà basé sur 38 centimes additionnels. Il est possible de le présenter sur la base de 35 centimes, pour se rendre compte de la différence.

M. Rohmer demande des précisions concernant le transfert des charges du Canton.

M. Rodriguez répond qu'un transfert des charges est prévu, on en parle, et les médias ont relayé cette information. Le projet de loi est actuellement en discussion au Grand Conseil, et il concerne la participation des Communes à la péréquation intercantonale, à hauteur de 20%. Les Communes ont clairement signifié leur refus au Grand Conseil. Pour Plan-les-Ouates, cela représenterait 4.7 mios.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la délibération dans toutes les commissions thématiques, puis en commission Finances.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 10-2025
dans toutes les commissions thématiques, puis en commission Finances
par 25 oui, soit à l'unanimité.**

g) D 11-2025 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2026

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 11-2025 (annexe 7) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 25 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez préconise de renvoyer cette délibération également en commissions, puisqu'elle a un impact sur le budget de fonctionnement et qu'il faudra la présenter au moment du vote du budget d'ici un mois et demi.

Le Président informe que le Bureau préconise un renvoi de cette délibération en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi de la délibération en commission Finances au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 11-2025
en commission Finances
par 25 oui, soit à l'unanimité.**

h) D 12-2025 P : Crédit d'engagement de 1'172'200 F pour la contribution annuelle 2026 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 12-2025 (annexe 8) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 25 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle qu'elle a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur cette délibération, qui ne nécessitera pas de longues discussions, puisque ce montant est imposé à toutes les Communes par une loi. Il est calculé en fonction du nombre d'habitants et du nombre de personnes qui travaillent dans la commune. Ce fonds a été créé il y a quelques années, à la demande des Communes et de Plan-les-Ouates notamment. Il s'agit d'assurer une équité entre toutes les Communes, sachant que certaines se retrouvent avec de grands projets, comme c'est le cas pour nous. D'autres n'ont pas la possibilité de construire de nouveaux logements sur leur territoire parce qu'elles se trouvent en zone agricole. Donc la population de ces villages vient habiter là où cela se développe. Les habitants des communes qui doivent recevoir ces nouveaux logements, financent par le biais de leurs impôts toutes les infrastructures pour ces habitants futurs. Nous avons donc demandé la création d'un fonds qui puisse équilibrer un petit peu ces différences entre les Communes, raison pour laquelle le FIDU a été créé, alimenté par chacune des Communes. Le montant qui nous est demandé ne peut pas être discuté ni remis en question. Si la délibération n'est pas votée, le Conseil d'Etat ouvrirait directement dans la comptabilité de la Commune une ligne budgétaire par le biais d'une décision.

La Commune bénéficie donc aussi de revenus en retour, notamment pour chaque salle de classe créée, pour les espaces publics créés, ainsi que 17'000 F par logement construit en zone de développement. Avec le quartier du Rolliet, cela nous fera donc 17'000 F par logement. Nous avons déjà perçu un montant pour les logements des Sciers. Les montants que nous investissons dans le FIDU nous sont donc restitués par ailleurs.

Mme Monbaron préconise un vote sur le siège de cette délibération.

Le Président informe que le Bureau préconise également un vote sur le siège de cette délibération.

M. Ducrest comprend que les montants demandés aux Communes sont déterminés en fonction du nombre d'habitants mais aussi de la vitalité constructive. Or, il constate que le Grand-Saconnex par exemple, qui construit beaucoup, verse un montant inférieur au nôtre.

Mme Monbaron répond que c'est le nombre d'emplois sur la commune qui est également pris en compte. A Plan-les-Ouates, nous avons autant d'emplois que d'habitants.

M. Thorimbert est favorable à un vote sur le siège. Il signale cependant une coquille concernant la législature concernée. Le document sur CMNet devra être corrigé.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 12-2025
par 24* oui, soit à l'unanimité.**

**) une personne est sortie de la salle*

B. Projet de résolution :

a) R 03-2025 P : Consultation des communes genevoises et des territoires voisins sur le projet de la 4ème mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 – modification partielle 8. 9.

Le Président soumet l'entrée en matière de la résolution R 03-2025 (annexe 9) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 24 oui, soit à l'unanimité (une personne est sortie de la salle).

Mme Monbaron informe que cette résolution devra être votée ce soir en raison des délais qui nous ont été communiqués par le Département. C'est pourquoi le projet a déjà été présenté en commission Aménagement et nouveaux quartiers lors de la dernière séance. Des propositions en sont ressorties pour ce préavis à émettre par le Conseil municipal. Le service et le Conseil administratif proposaient une réserve et deux demandes, et les membres de la commission y ont apporté une modification. Si cette résolution était renvoyée en commission et pas votée ce soir, l'Etat considérera qu'elle est acceptée sans remarque.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette résolution.

M. von Haller précise que la commission a proposé de préciser que la Commune souhaite éviter que le trafic lié aux gravières passe par son territoire. Il s'agit seulement d'une reformulation.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la résolution au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal <u>accepte</u> la résolution R 03-2025 par 24* oui, soit à l'unanimité.
--

**) une personne est sortie de la salle*

8. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 02-2025 P : Pour le renforcement des mesures de prévention face aux vagues de chaleur

M. Solari fait lecture de la motion.

Le Président soumet l'entrée en matière de la motion M 02-2025 (annexe 10) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui et 1 abstention (*une personne est sortie de la salle*).

M. Solari fait maintenant lecture de l'exposé des motifs.

M. Dupraz s'amuse du fait que les Socialistes et les Verts proposent des locaux climatisés.

M. Rochetin rappelle que le service de l'Action sociale s'est beaucoup investi pour soulager les personnes âgées lors de la canicule. Tous les seniors de plus de 75 ans bénéficient d'un suivi régulier. Il pense que cela mériterait un peu plus d'infrastructures, puisqu'il faudra encore les déplacer et qu'elles sont par définition vulnérables et âgées. Un encadrement reste à préciser. Le Canton offre aussi des salles de cinéma gratuites. Il existe des expositions permanentes gratuites, ainsi que la maison Tavel et le musée de la Croix-Rouge. Pour autant que ces personnes puissent se déplacer, cela occupe déjà une partie de leur été. M. Rochetin ne les voit cependant pas aller à la piscine, même si certains pourraient en effet en profiter, et il n'est pas contre la gratuité. La salle climatisée des Blés d'Or a été ouverte du 30 juin et le 15 août, et nous avons eu deux semaines particulièrement chaudes cet été. La fréquentation journalière a été de 1 à 11 personnes, pour un total de 47. L'affluence n'a donc pas été massive. Les immeubles de la Commune sont plutôt de bonne qualité au niveau de l'isolation et il n'y a eu aucune plainte pour des logements surchauffés, même pendant la canicule. Les gens ont compris qu'en baissant les stores la journée et en aérant la nuit, ils arrivaient à tempérer leur intérieur. Les plus grandes alertes que nous avons aujourd'hui sont plutôt au niveau des crèches et des écoles. Ces bâtiments sont un peu déficients au niveau de l'isolation thermique.

M. Rochetin donnera volontiers plus de détails en commission, si souhaité.

M. von Haller pense qu'il vaut la peine d'en discuter en commission et il préconise un renvoi en commissions Sociale et Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi en commissions Sociale et Finances de la motion au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal renvoie la motion M 02-2025
en commissions Sociale et enfance et Finances
par 23 oui et 2 non.**

b) M 03-2025 P : Pour une étude de faisabilité en vue d'un réaménagement ambitieux de la route de Saint-Julien

M. Zumbach fait lecture de la motion.

Le Président soumet l'entrée en matière de la motion M 03-2025 (annexe 11) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui et 1 abstention (une personne est sortie de la salle).

M. Zumbach fait maintenant lecture de l'exposé des motifs.

M. Dupraz s'étonne que les motionnaires veuillent enterrer ou semi-enterrer la route de St-Julien, alors que nous avons déjà une autoroute de contournement. C'est de la politique-fiction, loin de la réalité. Ce sont des idées pour 2150 peut-être.

M. Ducrest tient à remercier les motionnaires. C'est pour ce genre de motion qu'il s'est engagé en politique. Oui, on peut rêver. L'autoroute de contournement existe, certes, mais elle est déjà passablement bouchée. Il faut prendre le taureau par les cornes et il soutient cet élan.

M. Thorimbert n'est pas très favorable, mais il est prêt à en discuter en commission. Le réaménagement de la route de St-Julien n'est pas terminé, car il manquait des fonds absorbants. Il pense que des études ont été menées pour cette requalification, et il existe déjà une autoroute de contournement. C'est une affaire de dizaines, voire de centaines de millions de francs, mais il faut en discuter en commission Environnement et infrastructures, pour savoir ce que cela apporterait réellement.

M. Zumbach remarque que cette motion invite à une réflexion à long terme. Le réaménagement actuel sera déjà bien amorti si quelque chose se fait un jour. Il faut avoir une certaine ouverture d'esprit, une envie de continuer à développer nos infrastructures et de collaborer dans ce sens.

Mme Zimmermann remarque que lorsqu'on demande une étude, il ne faut pas déjà proposer des solutions. Elle pense que l'enfouissement est une solution parmi d'autres. Le propos est avant tout de réfléchir à une modération du trafic.

Mme Saas constate que ce sujet est récurrent depuis qu'elle siège dans cet hémicycle. Elle ne croit pas du tout à cette solution. Elle a toujours entendu que c'était impossible et que l'Etat n'entrerait jamais en matière. Mais cela lui ferait vraiment plaisir, et elle est partante pour rêver un peu.

M. Rodriguez remarque qu'il est inutile, pour l'instant, de renvoyer la motion en commission Finances, puisqu'il n'y aura pas de chiffres à développer.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi en commissions Environnement et infrastructures de la motion au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal renvoie la motion M 03-2025
en commission Environnement et infrastructures
par 23 oui et 2 non.**

c) M 04-2025 P : Pour une allocation de rentrée scolaire et d'études à Plan-les-Ouates

Mme Rüegger fait lecture de la motion.

Le Président soumet l'entrée en matière de la motion M 04-2025 (annexe 12) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 24 oui et 1 non.

Mme Rüegger fait maintenant lecture de l'exposé des motifs. Elle préconise un renvoi de cette motion en commission Sociale.

Mme de Mitri remercie les auteurs pour cette motion qu'elle trouve intéressante. Elle la soutiendra mais elle émet quelques réserves. Elle rappelle que l'école obligatoire est gratuite, ainsi que les fournitures scolaires, à Genève. Il en est de même pour les sorties scolaires. Les seules choses à charge des familles sont deux boîtes de crayons, une paire de pantoufles, une tenue de sport et un cartable. Un montant de 80 F est demandé pour les camps d'une semaine. La Commune met à disposition et entretient tous les locaux, la salle de gym, la piscine. Mme de Mitri veut bien discuter de cette motion, mais elle se dit un peu surprise au vu de la loi dans la Constitution fédérale. Pour le secondaire, elle est moins au courant des lois.

Mme Saas souhaite qu'on définisse la « classe moyenne ». Elle demande en outre si l'allocation serait calculée comme pour les crèches sur la base du RDU, et comment les foyers devraient procéder pour l'obtenir.

Mme Rüegger répond qu'il n'y aurait pas de critères pour l'attribution de cette allocation, qui se veut universelle. En réponse à Mme de Mitri, elle précise que les fournitures ne sont gratuites dans le post-obligatoire et qu'il est obligatoire d'avoir un ordinateur à la maison. Ceux qui n'en ont pas sont lésés. Au moment des rentrées scolaires, il faut souvent acheter de nouveaux vêtements, car les enfants grandissent.

M. Brunschweiler n'est pas en faveur du saupoudrage. Il rappelle que statistiquement, Plan-les-Ouates est une des communes les plus riches de Suisse, avec un revenu moyen de plus de 100'000 F. Une distribution de 100 F par enfant ne va pas dans le bon sens.

M. Rochetin préconise de renvoyer la motion en commission Sociale, pour définir ladite « classe moyenne », mais aussi la notion de « règlement juste et équitable ». Il a compris que certains pensent que ce serait une subvention arrosoir et estime que la motion doit être renvoyée également en commission Finances. Il s'agira d'un montant total de probablement 0,5 mio de F et il convient de mettre cela en regard des restrictions qui s'annoncent en matière budgétaire.

Mme Rüegger pense que la motion ne doit pas encore être renvoyée en commission Finances, car il n'y a pas de chiffrage.

M. Delfim pense que nous avons quand même des estimations de montants. Il a refusé l'entrée en matière, car il considère que cette motion est une mascarade et un simple populisme, facile et un peu trop technocratique, qui vise à faire croire que nous faisons quelque chose. Or, cela n'a pas lieu d'être, l'éducation étant une compétence cantonale. Beaucoup de choses sont déjà gratuites dans notre système d'éducation. Quant à l'équité, cette motion introduira plutôt des inégalités puisque les élèves de Plan-les-Ouates seraient plus subventionnés que les autres. Cette motion ne tient pas la route, surtout que nous avons déjà des problématiques budgétaires. Si elle devait être renvoyée en commission, il demande qu'elle soit renvoyée également en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi en commissions Sociale et Finances de la motion au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal renvoie la motion M 04-2025
en commission Sociale et enfance
par 22 oui, 1 abstention et 2 non
et en commission Finances
par 9 oui, 10 abstentions et 6 non.**

9. QUESTIONS

Réponse à la question écrite QE 02-2025 de Mmes Barba, Gardiol, Rüegger et Zimmermann

La question écrite QE 02-2025 figure en annexe 13.

Mme Monbaron fait lecture de la réponse écrite (annexe 14).

Question écrite QE 01-2025 de Mme Molla

La question écrite QE 01-2025 figure en annexe 15.

Mme Monbaron fait lecture de la réponse écrite (annexe 16).

Attribution des places de crèche

M. von Haller demande des précisions quant aux critères qui prévalent pour l'attribution des places de crèche, notamment pour limiter les trajets au vu des enjeux de la qualité de vie, de l'urgence climatique et de la santé. Il demande également ce qui se passe si une personne renonce à une place qui ne correspond pas à ses besoins, que ce soit géographiquement ou pour une question d'horaires.

M. Rochetin apportera des réponses lors de la prochaine séance.

Fibre optique

M. Ducrest demande où en est l'installation de la fibre optique dans la commune. Il rappelle la motion déposée en 2022 à ce sujet.

M. Rodriguez apportera une réponse lors de la prochaine séance.

Bibliothèque

Mme de Mitri demande un point de situation concernant la future bibliothèque.

M. Rochetin répond que le dossier est en cours, et il lui tient à cœur de trouver un lieu pour accueillir cette bibliothèque.

Attribution des appartements au Rolliet

M. Solari a reçu début août la décision relative à l'attribution des appartements des immeubles F et H2 au Rolliet, qu'il accepte sans réserve. Néanmoins, au regard de critères d'évaluation, il a adressé le 7 août 2025 une demande de précision au mandataire, ainsi rédigée :

J'ai bien reçu votre courrier en date du 27 août 2025 et vous en remercie.

Toutefois, dans un souci de clarté et de transparence, je me dois de solliciter des précisions indispensables à la compréhension de l'évaluation de mon dossier.

Je vous prierai tant de bien vouloir me communiquer l'attribution des points par critères, mon rang actuel, et le positionnement relatif à mon engagement citoyen, notamment parce que dans le questionnaire, j'échappais à toutes les contraintes de l'engagement citoyen du moment que je n'étais pas membre d'une association, d'un comité, etc., mais actif quand même sur la commune par l'intermédiaire de projets citoyens que je porte.

La réponse qu'il a reçue le 13 août par le mandataire est la suivante :

Pour garantir l'égalité de traitement entre tous les candidats, nous ne communiquons aucun placement ni un nombre de points cumulés.

Il fait part de sa perplexité face à une telle réponse, qui lui semble difficilement conciliable avec les principes de transparence et d'équité, qui devraient aller de pair. Refuser de préciser les critères appliqués, ou leur pondération, ne protège pas le processus, mais alimente, à son avis, au contraire,

les soupçons de traitement préférentiel qui fragilisent la confiance dans la procédure. C'est pourquoi il se tourne vers les Conseillers administratifs, pour savoir s'ils partagent l'approche retenue par leur mandataire. Il demande s'ils estiment qu'une telle opacité est conforme à l'aspect de transparence et d'équité que doit garantir une attribution de logement relevant d'une entité publique comme notre Commune. Il précise encore avoir été sollicité par deux jeunes couples plan-les-ouatiens, eux aussi étonnés par ce refus de clarification.

Mme Monbaron rappelle que les critères ont été énoncés dans le dossier. Elle demande si M. Solari veut savoir s'ils ont bien été pris en compte.

M. Solari confirme.

Mme Monbaron répond que les candidats pouvaient choisir un certain nombre d'appartements. Un fichier Excel montre pour chaque appartement les candidats et leur nombre de points par rapport aux critères. Ceux qui ont le plus de points sont en tête de liste. Celui qui a le plus de points se voit attribuer le 1^{er} appartement de son choix, qu'on retire alors des appartements disponibles. Si un 1^{er} choix n'est plus disponible, on attribue le 2^{ème} choix, et ainsi de suite. Il est possible de regarder ce fichier en détail. Il se peut que des personnes avec plus de points aient choisi le même appartement, et peut-être même que les 5 choix étaient déjà pris. D'autres personnes, avec moins de points, auront un appartement, car il n'était pas demandé et ne figurait pas sur une liste de choix de ceux avec plus de points. De ce fait, le nombre de points n'est pas très parlant ; il faut le mettre en relation avec la liste de choix d'appartements et le nombre de candidats pour chaque appartement.

M. Solari entend bien. Il veut s'assurer de l'égalité de traitement de tous les candidats.

Mme Monbaron reconnaît que la formulation de la réponse du mandataire n'est pas très heureuse. Elle demande que ledit mail lui soit transmis.

M. Solari le lui transmettra volontiers.

Infrastructures pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Mme Molla signale que des habitants à mobilité réduite ont attiré l'attention de son groupe sur plusieurs problématiques qu'ils rencontrent dans notre commune :

- Le retour au parking Skylab en soirée est impossible. Malgré les tentatives d'utilisation du code barre à toutes les portes, celles-ci ne s'ouvrent pas et ne permettent donc pas l'accès aux ascenseurs. Les personnes en fauteuil roulant doivent alors emprunter la rampe d'accès et de sortie des véhicules pour rejoindre leur voiture, ce qui est mal pratique et dangereux.
- Lors d'une manifestation en extérieur à La julienne, comme la fête de la Châtaigne par exemple, les personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas accéder au jardin car aucun passage n'est prévu pour eux.
- Certaines places de parking à destination des personnes à mobilité réduite, parallèles à la chaussée, sont mal conçues, comme par exemple sur le chemin de la Mère-Voie, à la hauteur de l'école abritant la Galette, avec des rebords biseautés qui rendent le transbordement très difficile, car le fauteuil se retrouve parfois trop loin du véhicule ; de même pour le rangement du fauteuil.

Elle demande si de problèmes sont connus, dans quelle mesure il y sera remédié et dans quel délai.

Le fait que les points énoncés ci-dessus existent depuis plusieurs années démontre que les personnes concernées font avec et n'osent probablement pas demander des modifications. Comme il est probable que d'autres problèmes existent, elle demande si un sondage est envisageable, qui permettrait aux personnes souffrant de handicap en tout genre de faire part des préoccupations qui compliquent leur vie quotidienne sur notre territoire.

M. Rodriguez répond que la préoccupation existe et c'est très bien de faire remonter certaines difficultés. Nous en avons déjà eu par le passé et certains aménagements sont en cours d'étude et

seront bientôt réalisés. Il est tout à fait envisageable de faire un sondage auprès des PMR de la commune.

Il comprend parfaitement le problème mentionné à la Galette. Il faut cependant prendre en considération le gabarit de cette route et ne pas compiquer le croisement de véhicules. Cela mérite une petite étude.

Il demande que les points mentionnés lui soient transmis et il pourra donner des réponses plus précises après examen des différentes situations.

10. **DIVERS**

Lecture des motions en séance

M. Fedele s'étonne que les motions soient lues en séance, alors que les Conseillers municipaux peuvent en prendre connaissance en préparant la séance. De même pour les communications du Conseil administratif, qui pourraient être transmises préalablement par écrit. Cela permettrait des séances moins longues. Il précise que le règlement ne stipule pas que les motions doivent être lues en séance.

M. Rochetin précise que les communications du Conseil administratif sont destinées aux Conseillers municipaux, mais aussi au public. Il s'agit de faire part de l'activité de la Commune. Il a peut-être pris beaucoup de temps ce soir, mais c'est le résumé de 3 mois d'activités, soit un quart de l'année. La présentation exhaustive du budget par M. Rodriguez contribue aussi à allonger cette séance plus que d'habitude. C'est particulier à la séance de septembre, les suivantes sont plus courtes. Libre aux Conseillers municipaux de renoncer à la lecture des motions, comme ils ont déjà renoncé à celle des rapports. C'est au Bureau de réfléchir à ce sujet. Si les communications du Conseil administratif devaient être supprimées, nous aurions des séances de 30 minutes...

Mme Monbaron ajoute que la lecture des motions et des résolutions est une question d'organisation du Conseil municipal, du ressort du Bureau. Initialement, toutes les délibérations étaient lues, y compris celle du budget avec tous les chiffres au centime près, ce qui prenait 2 heures et plus. Il y a donc déjà eu un raccourcissement. Nous avons eu la chance ce soir d'avoir une présentation exhaustive du budget, et ce n'est pas le cas dans toutes les Communes. A Lancy par exemple, les Conseillers municipaux ont vraiment peu d'informations. Pour ce qui est des communications du Conseil administratif, elles sont destinées au public mais aussi aux Conseillers municipaux qui ne sont pas dans les commissions thématiques concernées. Cela leur permet de savoir ce qui se passe dans les autres domaines, en dehors des délibérations et des motions. Cela figure ensuite dans les procès-verbaux, et peut-être que dans le futur, des gens auront plaisir à y retrouver des informations de ce genre.

Le Président remercie les Conseillers administratifs pour ces précisions. Le sujet sera discuté au prochain Bureau.

Pétition à Saconnex-d'Arve Dessus

M. Favre signale que les habitants sont excédés par la situation au chemin Verbant, dangereux, avec des stationnement des deux côtés. Une pétition est en cours et sera adressée au Conseil administratif. M. Favre demande qu'il lui soit réservé un bon accueil.

Le Président ajoute que son groupe interviendra probablement aussi dans ce sens, avec une motion.

M. Rodriguez répond que nous sommes déjà en train de travailler sur le chemin de Verbant, comme sur d'autres voies. Il sera procédé à un relevé des immatriculations des véhicules garés. Ce sont pour certains, des résidents dudit chemin. Nous souhaitons régulariser ces places de stationnement avec d'autres solutions plutôt à moyen terme. La question n'est pas seulement le stationnement, mais aussi tout le transit, et des discussions sont en cours avec Bardonnex.

Feuille de route à l'intention des Conseillers municipaux

M. Solari remercie les services de l'administration pour la feuille de route rédigée à l'intention des Conseillers municipaux, il la trouve très utile. Il remercie également les services pour les présentations faites au cours des séances de commissions, il a beaucoup apprécié.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion à 23h29

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Eco-crèche

M. Buchs demande si le Conseil administrative envisage une aide pour le sauvetage immédiat de l'éco-crèche, qui a une grande valeur à ses yeux. Pouvoir grandir dans la nature lui paraît essentiel. Il connaît l'équipe éducative, qu'il trouve bien formée. Il constate que la Commune a pu financer d'autres projets et demande que le Conseil administratif prenne des mesures pour sauver également cette éco-crèche.

M. Rochetin répond que la directrice a été reçue en commission en début d'année pour exposer les principes de cette éco-crèche, qui ne fonctionne pas que pour les enfants de Plan-les-Ouates, mais en reçoit quelques-uns, assez peu. La tranche horaire est de 7h50 à 12h20 pour des enfants de 2,5 à 4 ans. Malheureusement, les crèches privées ont de la peine à tourner aujourd'hui. Le modèle « jardin d'enfant » ne fonctionne probablement plus. A ce jour, l'éco-crèche n'offre pas de prestations élargies et les horaires ne correspondent pas aux besoins. Nos jardins d'enfants, les Lutins et les Abeilles, sont également en souffrance. L'idée de l'éco-crèche était intéressante. La nouvelle crèche PotiMarron propose 32 places et la thématique est le bon vivre en extérieur. On est donc aussi en relation avec la nature.

Ce n'est pas parce qu'un système arrive au bout de son exercice qu'il faut appeler la collectivité pour sauver tous les projets. Nous avons 222 places de crèche aujourd'hui, et sommes les mieux lotis du canton. C'est une volonté politique, mais chaque place de crèche a un coût. Nous ne pouvons à jour sauver l'éco-crèche.

Association Y30 – réalisations au Yémen

M. Khaled tient à remercier la Commune pour son soutien à l'association Y30 et il présente une petite vidéo des réalisations faites au Yémen grâce à ce don. Plus d'un demi-million de caféiers ont été plantés et sont exploités. 263 enfants en situations de handicap ont ainsi pu être pris en charge.

Le Président invite les présents à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

Le secrétaire
Luis BRUNSCHWEILER

Le Président
Vincent CASARES

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sociale et enfance du 4 septembre**
- b) Sécurité et communication du 8 septembre**
- c) Aménagement et nouveaux quartiers du 8 septembre**
- d) Sports du 18 septembre**
- e) Culture du 22 septembre**
- f) Environnement et Infrastructures du 25 septembre**
- g) Finances et économie du 29 septembre**

Annexe 1

D 04-2025 P : Préavis du Conseil municipal sur le projet de plan localisé de quartier N° 30'131 « Arare-Dessous » sur le territoire de Plan-les-Ouates

Annexe 2

D 06-2025 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 50'000 F pour l'octroi d'un soutien aux habitants de Blatten (VS) à la suite de la catastrophe naturelle du 28 mai 2025

Annexe 3

D 07-2025 P : Crédit d'engagement cadre de 800'000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030

Annexe 4

D 08-2025 P : Création de la Coopérative du Rolliet et adhésion de la Commune de Plan-les-Ouates

Annexe 5

D 09-2025 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 13 000 F et à une avance de 33 800 F destinés à couvrir certaines dépenses logistiques et organisationnelles en lien avec le 175ème anniversaire de la Commune de Plan-les-Ouates

Annexe 6

D 10-2025 P : Budget de fonctionnement 2026, au taux des centimes additionnels 2026 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2026

Annexe 7

D 11-2025 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2026

Annexe 8

D 12-2025 P : Crédit d'engagement de 1'172'200 F pour la contribution annuelle 2026 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Annexe 9

R 03-2025 P : Consultation des communes genevoises et des territoires voisins sur le projet de la 4ème mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 – modification partielle 8. 9.

Annexe 10

M 02-2025 P : Pour le renforcement des mesures de prévention face aux vagues de chaleur

Annexe 11

M 03-2025 P : Pour une étude de faisabilité en vue d'un réaménagement ambitieux de la route de Saint-Julien

Annexe 12

M 04-2025 P : Pour une allocation de rentrée scolaire et d'études à Plan-les-Ouates

Annexe 13

QE 02-2025 de Mmes Barba, Gardiol, Rüegger et Zimmermann

Annexe 14

Réponse écrite à la question écrite QE 02-2025

Annexe 15

QE 01-2025 de Mme Molla

Annexe 16

Réponse écrite à la question écrite QE 01-2025

Annexe 17

Présentation PowerPoint de M. Rodriguez concernant le budget 2026

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 30 septembre 2025

**Rapport de la commission
Sociale et enfance**

Lieu : Arcade Pierrablanca – Les Sciers

Date et heure : Jeudi 4 septembre 2025

Election pour les postes en lien avec les Présidence, Vice-Présidence et Rapport de la commission

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Marco Solari à la Présidence,
- Monsieur Jérémy Ducrest à la Vice-Présidence.

L'élection du poste de rapporteur est reportée à la prochaine séance.

Présentation des services

En cette première séance de la commission Sociale et enfance de la législature 2025-2030, une présentation très détaillée du Service de l'action sociale et de la jeunesse et celui de la petite enfance est faite par les deux cheffes de service. Les historiques, les activités actuelles et projets sont présentés, chiffres à l'appui (budget, effectifs EPT, fréquentation, etc..).

La séance est suivie d'une visite des locaux de la crèche Potimarron qui vient de s'ouvrir dans le quartier des Sciers.

Le Rapporteur : Denis Thorimbert
5 septembre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE et COMMUNICATION

Lieu : Poste de commandement PCi – ORPC SALEVE

Date et heure : lundi 8 septembre 2025 – 18h30

1. Election du/de la Président/e, Vice-président/e et Rapporteur/se de la commission

Présidence : Monsieur VALENTIN est candidat et élu à l'unanimité.

Vice-présidence : Monsieur THORIMBERT est candidat et élu à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur STAUDER est candidat et élu à l'unanimité.

2. Communications du Conseil administratif

La Conseillère administrative annonce devoir demander un AIMP pour les caméras de surveillance. Le Grand Conseil n'a toutefois pas encore adopté la modification de la loi sur les déchets permettant l'installation de caméras de surveillance aux déchetteries.

3. Divers

Un membre de la Commission rapporte la préoccupation de certains riverains concernant la circulation sur la route de Chevaliers-de-Malte.

Un membre de la Commission demande si la Police municipale intervient davantage au Vélodrome en raison du trafic de drogues.

4. Présentation de l'ORPC SALÈVE par le Commandant Roth et des membres de son état-major

Le Major Roth présente la Protection civile dans son ensemble, puis l'ORPC Salève plus précisément. Sa présentation sera à disposition des Conseiller municipaux. Il est précisé que l'ORPC est opérationnelle et à une FoRE (Force Rapidement Engageable) de 37 hommes qui est de piquet 24/7 et peut intervenir sur demande du Canton ou des magistrats communaux en moins de 90 minutes.

Les officiers font ensuite une visite du poste de commandement aux commissaires et la séance prend fin autour d'un moment d'échange convivial.

Christophe STAUDER, rapporteur

**Rapport de la commission
Aménagement et nouveaux quartiers**

Lieu : Mairie – Salle des commissions

Date et heure : Lundi 8 septembre 2025

Election pour les postes en lien avec les Présidence, Vice-Présidence et Rapport de la commission

Madame Alexandra Saas est élue à la Présidence par 8 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

Madame Muriel Zimmermann est élue à la Vice-Présidence à l'unanimité (10 voix)

Monsieur Denis Thorimbert est élu rapporteur à l'unanimité (10 voix).

Résolution 03-2025 P – Consultation des communes genevoises et des territoires voisins sur le projet de la 4^{ème} adaptation (partielle) du Plan Directeur cantonal 2030

La commission est informée du projet de résolution cité sous rubrique qui sera soumis à la prochaine séance du Conseil municipal le 30 septembre prochain. Il est rappelé que la compétence de ce Conseil est de rendre un préavis (positif ou négatif) ou simplement « prendre acte » d'ici au 10 octobre prochain.

Parmi les objets traités figure celui des décharges et des gravières. Les commissaires demandent que le préavis du Conseil municipal renforce sa position sur « *les itinéraires empruntés pour rejoindre les gravières, les décharges* ». Ce renforcement doit se faire en précisant qu'il ne faut pas uniquement indiquer les itinéraires sur la carte, mais qu'il faut aussi les optimiser.

Délibération D 04-2025 P – Préavis du Conseil municipal sur le projet de plan localisé de quartier N° 30'131 « Arare-Dessous » sur le territoire de Plan-les-Ouates

La commission est informée de l'état d'avancement de la procédure du projet cité sous rubrique. Ce projet a été soumis à l'enquête publique du 3 avril au 5 mai 2025, une séance d'information publique a eu lieu le 2 avril 2025. 8 observations (6 par des privés, 1 par une association et 1 par notre commune) ont été traitées par l'Office de l'urbanisme.

Des commissaires suggèrent des modifications du préavis. Ces suggestions seront analysées par le Service des constructions et de l'aménagement pour les intégrer dans une nouvelle version du préavis soumis au Conseil municipal.

Image directrice intercommunale « Perly »

La commission est informée du préavis favorable du Conseil administratif, seul compétent en la matière, de l'image directrice citée sous rubrique.

Le Rapporteur : Denis Thorimbert
10 septembre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 18 septembre 2025 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Election pour les postes en lien avec les Présidence, Vice-Présidence et Rapport de la commission

Monsieur Marc Guillermin est élu à la Présidence à l'unanimité (11 voix)

Monsieur Maxime Rohmer est élu à la Vice-Présidence par 10 voix pour et 1 abstention

Madame Véronique Dubois est élue rapporteur par 10 voix pour et 1 abstention

Communications du Conseil Administratif

La Conseillère administrative fait une présentation détaillée du service des sports, des infrastructures sportives, des associations sportives et des manifestations.

Le nouveau responsable du service des sports commencera le 1^{er} octobre.

Elle nous fait également un retour sur les activités sportives de cet été. En particulier, elle mentionne le bon déroulement et le beau succès de la Tablar'Run, avec 1279 inscriptions dont 66% de familles.

Divers**Point de situation dossiers Bulle des tennis**

À la suite d'un souci lors de la demande du permis de construire par le prestataire extérieur, le dossier a dû être redéposé par ce même prestataire, ce qui a provoqué du retard dans la réalisation. A ce jour, tous les services concernés de l'Etat ont donné un avis favorable et une réunion est prévue le 3 octobre pour la reprise du dossier.

Padel

La demande de procédure accélérée ayant été refusée, une procédure normale a dû être déposée. Plusieurs modifications techniques et réglementaires ont été apportées afin de répondre aux demandes des services concernés. Toutes les questions ayant trouvé réponses, les travaux devraient commencer début octobre.

Centre équestre

À la suite d'un appel d'offres pour la reprise du centre équestre et après audition des candidats, le choix s'est arrêté sur une nouvelle association. La tenancière actuelle a contesté sa résiliation. Une procédure est en cours.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 20 septembre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : lundi 22 septembre 2025 – 20h00

1. Election du/de la Président/e, Vice-président/e et Rapporteur/se de la commission

Présidence : Madame ZIMMERMANN est candidate et élue à l'unanimité.

Vice-présidence : Madame MOLLA est candidate et élue à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur STAUDER est candidat et élu à l'unanimité.

2. Communications du Conseil administratif

2.1. Présentation des activités du Service culturel

La responsable de service présente l'organigramme et les différentes organisations communale.

2.2. UPLOAD – Biennale de design graphique : sélection du prix de la commission culturelle

Il s'agit de la première biennale de design graphique de suisse romande. La commune souhaite ainsi mettre en avant les imprimeries, mais aussi le savoir-faire de la ZI, notamment en collaboration avec l'HAED qui a créé l'identité graphique de l'événement. Il y a également un concours avec une sélection de 30 studios de graphismes dans 6 catégories.

Le Service demande à la Commission de désigner son « coup de cœur », sur une présélection du Service. La Commission vote.

2.3. Point 175^{ème}

Le Service annonce qu'une demande de crédit budgétaire supplémentaire sera demandé au prochain Conseil municipal en raison de coûts qui n'ont pu être anticipés. Le budget global de la manifestation sera présenté dans le cadre du budget 2026 à hauteur de 1,5 millions de CHF.

2.4. Bilan Saison culturelle 2024-2025

Voir le bilan envoyé aux Conseillers municipaux.

Le Conseiller administratif rappelle qu'il est important d'informer la population sur la saison culturelle et d'y participer.

Christophe STAUDER, rapporteur

***RAPPORT DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES***

Date de la séance : Jeudi 25 septembre 2025. 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Ouverture de la séance par la doyenne, Madame Dubois.

Monsieur Denis Thorimbert est élu à la présidence.

Monsieur Cédric Epenoy est élu à la vice-présidence.

Monsieur Marc Zumbach est élu en tant que rapporteur.

Présentation du service de l'environnement et des espaces verts (SEE) aux membres de la commission. Monsieur Rodriguez introduit les services.

Monsieur Favre présente le service de l'environnement et des espaces verts.

Présentation des chiffres représentatifs, des principaux services offerts ainsi que de l'organigramme du service et son évolution pour 2026.

Monsieur Gaillard présente le service construction et aménagement (SCA).

Présentation des chiffres représentatifs, des principaux services offerts ainsi que de l'organigramme du service et son évolution pour 2026. Actuellement, la possibilité de créer un pôle spécifique pour la pièce D (centre sportif et culturel des Cherpines) est à l'étude.

Monsieur Rodriguez présente les différents projets en cours du département. Bâtiments, énergie, Génie civil, Mobilité.

Quelques divers concernant l'engagement financier pour le chauffage de la crèche du serpent et du chemin Verbant à Saconnex d'Arve.

Rapporteur : Marc Zumbach

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES et ECONOMIE

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : lundi 29 septembre 2025 – 20h15

1. Présentation du Service financier

La responsable de Service présente les différentes missions de celui-ci, puis elle passe à l'organigramme (actuellement 5,2 ETP, répartis entre 6 collaborateurs) prévu avec 5,7 ETP dans le budget 2026. Elle entre ensuite dans les détails.

Les commissaires posent quelques questions auxquelles répondent le magistrat et la responsable de service.

Un commissaire demande ensuite une explication sur la « réserve conjoncturelle » et son fonctionnement. Le magistrat donne des explications, et rappelle l'historique de cette réserve, puis parle du PL (projet de loi) actuellement en discussion au niveau cantonal. Il est rappelé que le conseil municipal doit voter d'ici au 31 décembre 2025 sur l'avenir de cette réserve.

2. Survol des finances publiques

Ce point est reporté à la prochaine séance de la commission.

3. Communications du Conseil administratif

Le Président demande s'il est possible de déplacer la commission prévue le 16 octobre au 15 octobre à 20h00.

La proposition est acceptée par 9 oui, 1 non, 1 abstention.

Christophe STAUDER, rapporteur



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération D 04-2025
 Séance du 30 septembre 2025

DELIBERATION

relative au préavis du Conseil municipal sur le projet de plan localisé de quartier N° 30'131 « Arare-Dessous » sur le territoire de Plan-les-Ouates

Vu la classification en « zone de développement 4A », adoptée par le Grand Conseil via une modification de zone le 3 juin 2016, du secteur situé en contrebas du village d'Arare-Dessous, entre les routes de Bardonnex et de Saint-Julien,

vu la concertation organisée par le Canton et la Commune avec les habitants et riverains du périmètre concerné au travers d'une séance en visio-conférence (covid, décembre 2020), d'un questionnaire (janvier 2021), de trois ateliers virtuels (covid, premier trimestre 2021) et d'une séance de restitution sur la démarche (avril 2021),

vu le passage du projet devant la commission cantonale d'urbanisme ayant abouti à un préavis négatif en mars 2021, ayant permis de soumettre aux habitants en septembre 2022 un nouveau projet en lien étroit avec les demandes conjointes de la commission cantonale d'urbanisme et les propositions faites par la population,

vu l'établissement de projet de Plan Localisé de Quartier (PLQ) N° 30'131 « Arare-Dessous », dont le périmètre comprend les parcelles n°s 6'859, 7'223, 7'206, 7'217, 2'423, 2'424, 739 (part.) et 4'600 (part.) et qui prévoit la réalisation de 10'561 m² de surface brute de plancher dédiée à du logement,

vu les deux enquêtes techniques auprès des différents services de l'Etat, qui se sont déroulées respectivement du 17 octobre 2023 au 24 novembre 2023 et du 21 mars 2024 au 7 mai 2024,

vu la volonté du Conseil administratif de Plan-les-Ouates de réaliser un quartier de qualité, ayant abouti au préavis favorable sous une réserve et trois conditions le 18 octobre 2024,

vu le courrier du Département du territoire du 27 mars 2025 ouvrant l'enquête publique sur la procédure précitée, qui s'est déroulée du 3 avril au 5 mai 2025 inclusivement,

vu l'observation du Conseil administratif de Plan-les-Ouates transmise en date du 28 avril 2025 comportant 11 observations portant tant sur des éléments de détail ou sur la forme du plan,

vu les 8 observations de tiers reçues dans les délais impartis, ainsi que les réponses de l'Office de l'urbanisme y relatives,

vu le courrier du Département du territoire du 15 septembre 2025, invitant le Conseil municipal de Plan-les-Ouates à émettre son préavis sur le projet de Plan Localisé de Quartier,

vu l'exposé des motifs EM 04-2025, de septembre 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et procéduraux relatifs à cette opération,

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (L 135 – LGZD),

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 – LAC),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui, 6 abstentions et 0 non

de préavis favorablement le projet de Plan Localisé de Quartier N° 30'131 « Arare-Dessous » sur le territoire de Plan-les-Ouates avec la réserve et les demandes suivantes :

1. Prise en compte des remarques antérieures au présent préavis

RESERVE :

Le Canton devra mettre en application par la suite les remarques faites par le Conseil administratif de la Commune lors des étapes antérieures de la procédure, comme convenu avec l'Office de l'urbanisme, notamment dans le règlement (formulations à modifier sur l'accès extérieur depuis le parking souterrain, les emplacements vélos en surface, le financement des éco-points et la clarification de la notion de « cours »), sur le plan (inscriptions à adapter sur la concordance entre les cheminements piétons dessinés et sur figuration des droits à bâtir), dans le rapport explicatif (ajouts sur les coordinations récentes et édition du plan des accès pompier) et dans le SDGEE (mention à supprimer dans l'une des annexes).

2. Circulations sur les axes adjacents et accessibilité au périmètre du PLQ

DEMANDES :

Le Conseil municipal regrette qu'aucune mention relative à l'accessibilité TIM ne soit incluse dans le rapport explicatif, et que la notice y relative n'ait pas été jointe au dossier du PLQ. Il prend acte du choix proposé par le PLQ mais formule les demandes suivantes :

2a)

Le Conseil municipal est inquiet des conséquences probables de ce choix pour la sécurité des usagers du quartier et de la route de Saint-Julien en cas de non-respect du schéma envisagé (interdiction d'accéder au parking depuis la route de Saint-Julien lors d'une provenance depuis le centre de la Commune). De manière à confirmer ce schéma, la Commune demande que la procédure d'adoption du PLQ soit accompagnée par l'établissement d'une étude d'accessibilité au périmètre (ou de son actualisation), réalisée par les Offices cantonaux. Le Conseil municipal n'envisage pas que cette démonstration soit produite et jointe au PLQ, pour éviter de retarder sa procédure, mais parallèlement.

Cette étude démontrera, à large échelle, l'absence de report de trafic sur les axes adjacents et identifiera les solutions adéquates à mettre en place en amont de la livraison des constructions, traitant notamment du réaménagement de la route de Saint-Julien avec l'inclusion d'une éventuelle présélection (tourné-à-gauche) sur cet axe, des modifications de carrefours ou de régulations envisagées à proximité et des mesures à prendre pour éviter toute mise en danger (marquages, bandes, interdictions, etc.) des utilisateurs.

2b)

Dans certaines des réponses aux observations de tiers rédigées par l'Office de l'urbanisme, il est mentionné qu'un rebroussement par la route de Bardonnex figure parmi les mesures d'accompagnement et que l'exploitation des itinéraires pourrait si nécessaire faire l'objet de réglementation du domaine public, en partenariat avec la Commune.

Partant du principe que la démonstration de l'accessibilité a été faite par le Canton dans une notice non visible, le Conseil municipal indique que la Commune ne mettra aucune mesure en place sur son domaine public pour régler l'accès au quartier et solutionner le trafic proche du périmètre. Toute éventuelle mesure devra être prévue exclusivement sur le domaine public cantonal.

3. Clôtures et haies dans le périmètre du PLQ

DEMANDE :

Le règlement mentionne (article 4, alinéa 5) que « *Les espaces libres de construction doivent être accessibles. Toutes formes de clôtures, haies, barrières ou autres éléments destinés à privatiser l'usage collectif du sol sont interdites sur l'ensemble du périmètre du plan* ».

Le Conseil municipal ne souhaite pas interdire au stade du PLQ les possibilités de mise à distance et de privatisation des éventuels logements ou pièces qui seraient situés aux rez-de-chaussée et la réalisation de jardins privés dans les espaces le permettant. Il entre en matière afin que mises à distance (haies-vives, haies-variées, structure de plantes grimpantes, bacs, etc.) puissent être admises pour respecter l'intimité et, dans certains cas, que des obstacles physiques (type barrière ou clôture) puissent être ajoutés pour assurer une sécurité effective, des enfants notamment, et à condition que ces aménagements ne prétérissent pas les espaces libres indiqués en plan.

Le Conseil municipal demande de modifier l'alinéa précité du règlement en « *Les espaces libres de construction doivent en principe être accessibles. Les clôtures, haies, barrières ou autres éléments destinés à privatiser l'usage collectif du sol peuvent être admis en relation avec les logements en rez-de-chaussée si des mises à distance pour respecter l'intimité (haies-vives, haies-variées, structure de plantes grimpantes, bacs, etc.) et si des obstacles physiques (type barrière ou clôture) pour assurer une sécurité effective, des enfants notamment, s'avèrent pertinentes, et que ces aménagements ne prétérissent pas les espaces libres indiqués en plan.* »

4. Tracés de certains collecteurs sur le périmètre du PLQ

DEMANDE :

Le Conseil municipal demande, vu la présence d'arbres existants non-représentés dans le plan du PLQ, et afin d'éviter l'abattage d'arbres supplémentaires, de modifier partiellement le tracé des collecteurs privés.

Il s'agit de modifier l'annexe 5 du SDGEE en prévoyant, à l'endroit des regards « EP06 » et « EU05 », de rejoindre directement les collecteurs de la route de Saint-Julien sans poursuivre sur le périmètre du PLQ.

5. Cheminement piéton à l'est du PLQ adapté aux PMR

DEMANDE :

Le Conseil municipal demande, vu la volonté de rendre le cheminement à l'est du périmètre impérativement adapté à toute Personne à Mobilité Réduite (PMR), la création d'un nouvel alinéa à l'article 21 « *Servitudes de passage public à pied* » du règlement spécifique à ce cheminement.

La disposition inclura que la pente devra être au maximum de 6%, avec des paliers de longueur minimale de 1.4 mètre tous les 10 mètres. La faisabilité est limitée, mais jugée réaliste, et permettra d'assurer qu'au moins un cheminement nord-sud soit garanti pour les personnes à mobilité réduite. L'impossibilité de réaliser un tel cheminement selon ces dispositions devra être dûment démontrée dans les autorisations de construire.

6. Stationnement adapté pour les PMR et modification des ratios voitures-2RM

DEMANDES :

6a)

Le Conseil municipal demande, vu la volonté d'inclusion pour les personnes à mobilité réduite, d'ajouter qu'une place supplémentaire soit dimensionnée aux normes dites PMR, sans toutefois prévoir de place supplémentaire.

Il s'agit d'adapter l'article 10 « *Places de stationnement* », alinéa 1, « *Nombre de places de stationnement voitures* » en « *le nombre total de places de stationnement voitures est de 99, dont 3 places pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Il se décompose comme suit : a) 84 places pour les habitants des logements, dont 1 pour PMR ; b) 8 places pour les visiteurs des logements, dont 2 pour PMR, (...)* »

6b)

Le Conseil municipal demande de modifier les ratios entre les stationnements voitures et les deux-roues motorisés, anticipant le possible stationnement non-autorisé des deux-roues motorisés sur et à proximité du périmètre du PLQ.

Le Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSFP), à l'article 5, alinéa 7, exige la réalisation de 0.16 place pour véhicules deux-roues motorisés (2RM) par 100 m² de SBP (secteur V), soit 17 places dans le présent PLQ. La Commune demande de convertir des places de stationnement voiture en 2RM (par exemple deux places voitures en huit places 2RM) en dérogation de l'alinéa 7 (à la hausse) et de l'alinéa 1 (à la baisse) de l'article 5 du RPSFP, en mobilisation de l'article 8, lettres b, d, h et i, du RPSFP. Cette réalisation ne doit pas entraver la modification précédente.

SCA/YG/TA/bg# 42'619 – Septembre 2025



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 06-2025**
 Séance du 30 septembre 2025

DELIBERATION

ouvrant un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 50'000 F pour l'octroi d'un soutien aux habitants de Blatten (VS) à la suite de la catastrophe naturelle du 28 mai 2025 – annulation de la délibération y relative votée le 17 juin 2025

Vu la délibération D 05-2025, votée lors du Conseil municipal du 17 juin 2025, relative à l'octroi d'un soutien financier de 50'000 Fr aux habitants de Blatten (VS) à la suite de la catastrophe naturelle (éboulement de glace et de roches ayant causé des destructions majeures et des besoins humains urgents) qu'ils ont subies le 28 mai 2025,

vu les discussions survenues ultérieurement entre le Conseil administratif et le Conseil municipal visant à verser le montant octroyé directement à la commune de Blatten afin que la totalité du montant profite aux habitants,

considérant la nécessité de soumettre une nouvelle délibération afin d'entériner le principe du versement direct,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui, 3 abstentions et 1 non

1. D'annuler la délibération D 05-2025 acceptée par le Conseil municipal le 17 juin 2025 relative au versement d'un soutien financier de 50'000 F à la Croix-Rouge suisse avec mention spécifique de l'affectation à la commune de Blatten.
2. D'accepter l'octroi d'un soutien financier de 50'000 F aux habitants de Blatten (VS) à la suite de la catastrophe naturelle du 28 mai 2025.
3. De verser ce montant directement sur le compte de la commune de Blatten.
4. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 50'000F.
5. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2025 sur la rubrique 59.36.
6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par les plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SG/ SASJ/NBH - # 41975 – SF/PL – Septembre 2025



Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **D 07-2025**
Séance du 30 septembre 2025

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement cadre de 800 000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030

Vu l'art. 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE),

vu les objectifs et cibles du Plan Directeur de l'Energie 2020-2030 (PDE) de Genève,

vu les objectifs et cibles de l'axe 1 – énergie et bâtiments du Plan Climat Cantonal 2030 2ème génération (PCC 2030) de Genève,

vu l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019,

vu le règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates, LC 33 961,

vu la motion M 27A-2022 R : « *Pour faire évoluer le Règlement LC 33 961, pour soutenir financièrement les énergies renouvelables dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie* » adoptée par le Conseil municipal du 25 novembre 2022 et les évolutions apportées en conséquence dudit règlement depuis le 12 novembre 2024,

vu les trois crédits d'engagement votés au cours de la législature 2020-2025, représentant au total un montant de 1 300 000 F,

vu les résultats positifs démontrés par cette démarche de subventionnement,

vu l'exposé des motifs EM 07-2025, de septembre 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, 2 non et 1 abstention

1. D'accepter le crédit d'engagement cadre des aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 800 000 F, destiné au programme des subventions énergétiques mis en place par la Commune de Plan-les-Ouates pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.
3. De conditionner le versement des subventions d'investissement aux modalités du règlement LC 33 961.
4. De comptabiliser les subventions liées au crédit d'engagement mentionné sous point 2 dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le montant net prévu de 800 000 F au moyen de 5 annuités, dès 2027.

SCA/NF/bg #43'706– SF/PL – Septembre 2025



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 08-2025 P**
 Séance du 30 septembre 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif à la création de la Coopérative du Rolliet et à l'adhésion de la Commune de Plan-les-Ouates à cette dernière

Vu le PLQ dit du « Rolliet », adopté le 18 avril 2018 par le Conseil d'Etat et comportant un dispositif innovant de réalisation de 5% de surfaces supplémentaires d'activités de vie quartier au rez-de-chaussée des immeubles,

vu la collaboration avec les propriétaires du quartier et les autorités cantonales pour le développement de ce dispositif pilote d'activités de vie de quartier et de mesures servicielles de mobilité au Rolliet,

vu la signature en novembre 2022 d'une convention entre les propriétaires du Rolliet, la Commune de Plan-les-Ouates et le Canton de Genève pour la mise en œuvre des mesures servicielles de mobilité et des activités de vie quartier par un mécanisme de solidarité inédit,

vu la construction en cours du quartier du Rolliet, première partie du grand projet Cherpines, pour une livraison des premiers bâtiments début 2027,

vu la double qualité de la Commune de Plan-les-Ouates au Rolliet, à la fois développeur immobilier et collectivité publique,

vu la volonté de tous les intervenants de créer une entité en capacité de gérer à la fois les surfaces d'activités de vie quartier en pied d'immeubles, mais aussi les mesures servicielles de mobilité,

vu les travaux réalisés avec des mandataires et notaires pour déterminer la meilleure forme juridique permettant la permanence et le fonctionnement de ces surfaces et des mesures servicielles, débouchant sur le choix de la création d'une coopérative,

vu les statuts de la Coopérative du Rolliet, établis avec l'appui d'un notaire,

vu l'exposé des motifs EM 08-2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et t de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions

1. D'approuver la création de la Coopérative du Rolliet et l'adhésion de la Commune de Plan-les-Ouates à cette dernière,

2. D'acquérir pour 1'000 F de parts sociales de la Coopérative du Rolliet, soit 10 parts sociales d'une valeur de 100 F par unité.
3. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de 1 000 F destiné à cette acquisition.
4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
5. Vu la nature de cette acquisition, celle-ci ne donne pas lieu à amortissement.
6. D'autoriser le Conseil administratif à signer tous les documents nécessaires à cette fin.
7. De charger le Conseil administratif de représenter la Commune de Plan-les-Ouates au sein des différents organes de la Coopérative.

SCA/ED/bg #42'634 – SF/PL – Septembre 2024



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 09-2025**
 Séance 30 septembre 2025

DELIBERATION

relative à un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 13 000 F et à une avance de 33 800 F destinés à couvrir certaines dépenses logistiques et organisationnelles en lien avec le 175^{ème} anniversaire de la Commune de Plan-les-Ouates

Considérant l'importance symbolique et fédératrice de cet événement, organisé tous les 25 ans, mobilisant activement les associations locales, les écoles, les entreprises du territoire et l'ensemble de l'administration communale,

Vu le vote favorable du budget 2025 par le Conseil municipal permettant l'engagement d'un coordinateur, le développement d'un projet patrimonial de réalité virtuelle, l'écriture et réalisation d'un spectacle par la troupe Jokers,

Considérant la volonté politique affirmée de faire de cette célébration un levier de valorisation du tissu associatif et économique local, et de rayonnement de la commune,

Considérant les points de situation réguliers effectués par le Conseil administratif en 2024 et 2025 faisant état de l'évolution du projet 175^{ème},

Considérant la nécessité d'anticiper en 2025 certains moyens financiers et techniques nécessaires à la réussite de l'événement, dans une logique de gouvernance partagée et de pilotage rigoureux,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, soit à l'unanimité

1. D'accepter un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 13 000 F à cet effet, afin de couvrir certaines dépenses logistiques et organisationnelles 2025, ainsi que d'opérer à une avance de 33 800 F pour la réservation du chapiteau.
2. De comptabiliser ce premier montant dans le compte de résultats 2025 en dépenses supplémentaires sur les rubriques 32.31 et 32.36, respectivement 7 000 F et 6 000 F.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SG/SC/ NBH – SF/PL - 02.09.2025 #45161



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 10-2025 P**
 Séance du 30 septembre 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au budget de fonctionnement 2026, au taux des centimes additionnels 2026
 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2026

Vu le budget administratif pour l'année 2026, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 130 937 505 F, dont à déduire les imputations internes de 15 509 350 F, soit net 115 428 155 F aux charges
- et de 125 037 564 F, dont à déduire les imputations internes de 15 509 350 F, soit net 109 528 214 F aux revenus,
- l'excédent de charges prévu s'élevant à 5 899 941 F,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 5 899 941 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 38,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2025 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 50,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 43 389 200 F aux dépenses
- et de 2 552 800 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 40 836 400 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 4 123 464 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 10 023 405 F,
- et par l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement pour un montant de - 5 899 941 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 4 123 464 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 36 712 936 F,

vu le préavis de la commission Finances,
 conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
 le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant :
 - de 130 937 505 F, dont à déduire les imputations internes de 15 509 350 F, soit net 115 428 155 F aux charges
 - et de 125 037 564 F, dont à déduire les imputations internes de 15 509 350 F, soit net 109 528 214 F aux revenus,
 - l'excédent de charges prévu s'élevant à 5 899 941 F,

L'excédent de charges présumé de 5 899 941 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 5 899 941 F et résultat extraordinaire de 0 F,

2. De fixer à 38 le taux des centimes additionnels pour 2026.
3. De maintenir à 50 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2026.
4. De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de 1 500 000 F en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclage des comptes, via le mouvement de la fortune nette.
5. D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants :
 - 70 200 F au fonds de décoration
 - 105 300 F au fonds d'aides individuelles
 - 70 200 F au fonds d'aide humanitaire
6. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de 36 712 936 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
7. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
8. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 23.09.2025 – #46515



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 11-2025 P**
 Séance du 30 septembre 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
 et du Conseil municipal en 2026

Vu le projet de budget 2026,
 vu le préavis de la commission Finances,
 sur proposition du Conseil administratif,
 conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **306 400 F** au total pour l'année 2026 sous rubrique budgétaire No 012.300 (soit 411 040 F charges comprises sous rubrique No 012.30).
2. De maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau, les séances des commissions et du caucus à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De maintenir les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
4. De maintenir l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **166 100 F** pour l'année 2025 sous rubrique budgétaire No 011.300 (soit 179 470 F charges comprises sous rubrique No 011.30).

SF/PL – 17.09.2025 - #46514



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 12-2025**
 Séance du 30 septembre 2025

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 172 200 F pour la contribution annuelle 2026 au
 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2.5 millions de francs du canton et de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1 172 200 F pour le versement d'une contribution 2026 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous rubrique 5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 36602 dès 2027.

SF/PL 04.09.2025 #45662



Législature 2025-2030
Résolution **R 03-2025**
Séance du 30 septembre 2025

RESOLUTION

relative à la consultation des communes genevoises et des territoires voisins sur le projet de la 4^{ème} adaptation (partielle) du Plan Directeur Cantonal 2030

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (L 1 35 – LaLAT) ; en particulier les articles 3, 5 et 7, portant respectivement sur l'élaboration et le contenu du Plan Directeur Cantonal, sur sa procédure (information, consultation et adoption) et sur son réexamen,

vu l'adoption du Plan Directeur Cantonal (PDCn) 2030 par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par la Confédération le 29 avril 2015,

vu l'entrée en vigueur des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} adaptations du PDCn 2030 ; la 3^{ème} adaptation ayant été adoptée par le Conseil d'Etat le 6 décembre 2023 et approuvée par la Confédération le 12 avril 2024,

vu la mise à l'enquête publique du projet de la 4^{ème} adaptation du PDCn 2030 par les autorités compétentes, qui s'est tenue du 24 mars 2025 au 22 mai 2025, en application de l'article 5, alinéa 2 de la LaLAT,

vu la mise en consultation du projet de la 4^{ème} adaptation du PDCn 2030 des communes genevoises et des territoires voisins par les autorités compétentes, qui se tient du 10 juin 2025 au 10 octobre 2025, en application de l'article 5, alinéa 3 de la LaLAT,

vu le courrier du Conseiller d'Etat du 5 juin 2025 invitant les Communes genevoises à se déterminer sur cette adaptation du PDCn 2030 sous forme de résolution du Conseil municipal,

vu l'exposé des motifs R 03-de septembre 2025 comprenant l'ensemble des éléments du projet d'adoption,

conformément à l'article 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 – LAC),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par 24 oui, soit à l'unanimité

1. De préavisier favorablement le projet de la 4^{ème} adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn) 2030, sous une réserve et deux demandes, à savoir :
 - a) **Réserve** : le renforcement de l'intérêt patrimonial doit être mis en balance avec les intérêts en présence, issus des autres fiches du PDCn. La modification (ajout en souligné) de la phrase présente dans la rubrique « Mandat de planification » est privilégiée, à savoir « *Le canton : intègre les valeurs patrimoniales, les mesures de protection existantes et les éléments relevant du patrimoine bâti et naturel, en particulier les recensements et inventaires cantonaux et fédéraux dans ses planifications directrices et localisées, il analyse la situation existante et précise les conditions de préservation, il procède à une pesée des intérêts complète dans l'établissement des planifications et projets associés ».*
 - b) **Demande** : indiquer dans la liste de la fiche A15 du PDCn, ainsi que faire figurer sur la carte annexe N°5, correctement les dénominations, les numéros des planifications et les périmètres associés des plans de site présents sur le territoire communal de Plan-les-Ouates.
 - c) **Demande** : dans la carte N°10 du PDCn, optimiser et indiquer les itinéraires empruntés pour rejoindre les sites de gravières, décharges et traitement des déchets minéraux présents dans la carte précitée, selon les dispositions sur l'interdiction ou la limitation des circulations aux poids-lourds. Dans la fiche D03, exiger sur ces tronçons les conditions-cadres et la mise en place de mesures de sécurisation et de limitation des nuisances (« Mesures de mise en œuvre » et « Mandat de planification ») et intégrer les Offices cantonaux compétents (« Organisation »).

Pour le solde des éléments, le Conseil municipal ne prend pas de position sur les objets situés hors du territoire communal de Plan-les-Ouates.

MOTION**Pour le renforcement des mesures de prévention face aux vagues de chaleur****Considérant :**

- que les vagues de chaleur deviennent plus fréquentes, plus longues et plus intenses en Suisse.
- qu'elles représentent un danger majeur pour la santé publique, les écosystèmes et la sécurité alimentaire.
- que la température moyenne annuelle a déjà augmenté de 2,6 °C depuis 1971 et que les projections annoncent jusqu'à cinq épisodes caniculaires par été.¹
- que les personnes vulnérables sont particulièrement exposées aux conséquences sanitaires et sociales des fortes chaleurs.
- que la commune de Plan-les-Ouates est proactive dans le domaine de la prévention, mais qu'il est nécessaire et possible de renforcer les mesures de prévention et d'adaptation

En conséquence,

Sur proposition des Vert-e-s de Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal

DEMANDE

par X oui, X non et X abstentions

au Conseil administratif :

1. d'étudier la possibilité de :
 - a. créer des partenariats avec des institutions culturelles sportives et de loisirs extra-muros (piscines, cinémas, musées, bibliothèques, etc.), afin de permettre aux personnes âgées et vulnérables d'accéder gratuitement à ces lieux lors des épisodes caniculaires
 - b. multiplier les espaces climatisés ou rafraîchis pour les personnes vulnérables.
2. assurer une communication claire et proactive auprès de la population.

Nous vous remercions pour le bon accueil que vous allez réserver à cette motion.

Les Vert.e.s de Plan-les-Ouates : Marco Solari, Maxime Rohmer, Christophe Stauder, Barthélémy Von Haller, Marc Zumbach

¹ <https://www.meteosuisse.admin.ch/meteo/meteo-et-climat-de-a-a-z/canicule.html>

Exposé des motifs

Les vagues de chaleur constituent désormais une menace majeure pour la santé publique, les écosystèmes et la cohésion sociale en Suisse. Depuis 1971, la température moyenne annuelle a augmenté de 2,6 °C et les projections climatiques prévoient jusqu'à cinq épisodes caniculaires par été.

À Genève, la température moyenne des trois journées estivales les plus chaudes a progressé de 2 à 2,5 °C au cours des dernières décennies. Cette évolution accroît significativement les risques sanitaires, notamment pour les personnes âgées, malades ou isolées. Les nuits durant lesquelles les températures demeurent élevées empêchent la récupération physiologique et accentuent les complications médicales. L'Office fédéral de la protection de la population classe ainsi les canicules parmi les principales menaces naturelles pour notre pays.

La Commune de Plan-les-Ouates a déjà déployé plusieurs mesures de prévention, telles qu'une campagne d'affichage, des actions de sensibilisation à la solidarité de voisinage et la mise à disposition d'une salle climatisée destinée aux aîné·e·s ainsi qu'à toute personne en souffrance lors d'épisodes caniculaires.²

Toutefois, face à l'intensification et à la récurrence des phénomènes de chaleur extrême, il apparaît nécessaire de compléter ces mesures par une approche intégrée, articulant santé publique, aménagement du territoire, solidarité sociale et partenariats innovants. Dans ce cadre, la mise à disposition de **refuges climatiques accessibles** constitue un instrument central de protection. Ces refuges ne sauraient se limiter aux infrastructures publiques traditionnelles (salles communales, hôpitaux, EMS), mais doivent également s'appuyer sur des **partenariats avec des institutions culturelles et de loisirs** (musées, bibliothèques, cinémas, piscines), en mesure d'accueillir temporairement les personnes vulnérables et de contribuer à rompre leur isolement.

Ces partenariats présentent un double intérêt. D'une part, ils répondent à l'impératif sanitaire en offrant des espaces climatisés lors des vagues de chaleur. D'autre part, ils revêtent une dimension sociale et communautaire, en favorisant l'accès à la culture, aux loisirs et à la rencontre intergénérationnelle. Les personnes concernées ne sont dès lors pas réduites à un rôle de bénéficiaires passifs d'aide, mais demeurent actrices de leur vie sociale.

Dans le contexte de l'urgence climatique, une telle approche inclusive et intégrative contribue à renforcer à la fois la **cohésion sociale** et la **résilience collective** de la Commune.

² <https://www.plan-les-ouates.ch/pages/la-commune/infos-utiles/prevention-canicule>

PROJET DE MOTION**Pour une étude de faisabilité en vue d'un réaménagement ambitieux de la route de Saint-Julien**

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant:

1. que la route de Saint-Julien, axe structurant à forte circulation, divise physiquement la commune et nuit à la continuité urbaine, à la sécurité des usagers et à la qualité de vie des habitant-es ;
2. que cette problématique est connue et documentée depuis de nombreuses années, avec plusieurs initiatives communales :
 - la motion M 27-2009, déjà visionnaire, demandait une transformation en zone 30 ou l'intégration d'un tram ;
 - la résolution R 11-2017, réclamait un réaménagement complet de la route en « espace public sécurisé et partagé » ;
 - le crédit d'étude D 130-2018 finançait une étude urbaine complémentaire à celle du Canton dans le cadre du programme de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) ;
3. que malgré ces démarches, aucune requalification d'envergure n'a été menée, et que les aménagements ponctuels ne suffisent plus à répondre aux enjeux structurels posés par cet axe ;
4. que la route de Saint-Julien est toujours sous domanialité cantonale, ce qui limite les marges de manœuvre de la commune mais ouvre la voie à un portage partagé du projet ;
5. que les enjeux de santé publique, de transition climatique, de cohésion sociale et de mobilité appellent à une vision ambitieuse du territoire, dans la lignée des exemples suisses récents de tranchées couvertes ou d'enfouissements partiels ;
6. que les bases techniques existent déjà (plans par tronçons, études de mobilité, intégration dans le Plan directeur communal et cantonal, projets d'agglomération, tram ligne 15) ;
7. qu'une étude de faisabilité conjointe avec le Canton permettrait d'évaluer les scénarios envisageables (tranchée, enfouissement, pacification, échange de voirie à long terme) et d'explorer les possibilités de cofinancement public (cantonal, fédéral ou européen) ;

En conséquence, sur proposition des Vert.e.s de Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal

DEMANDE

Par XX oui, XX non, XX abstentions,

au Conseil administratif :

1. d'ouvrir formellement des discussions avec le Département du territoire (DT) sur un projet de requalification structurante de la route de Saint-Julien, incluant la possibilité d'un enfouissement partiel ou d'une tranchée couverte ;
2. de mandater une étude de faisabilité conjointe avec les services cantonaux pour analyser les différentes options (techniques, juridiques, financières, urbanistiques), sans demander à ce stade un changement de domanialité ;
3. d'inscrire cette démarche dans une vision intercommunale et régionale, en lien avec les autres projets de mobilité et de requalification du sud genevois (tram ligne 15, ZIPLO, PAV, PAC La Chapelle, etc.) ;
4. de rapporter régulièrement au Conseil municipal l'évolution des discussions et travaux, notamment les perspectives de cofinancement.

Exposé des motifs

Depuis plus de quinze ans, la route de Saint-Julien concentre les tensions entre mobilité, cadre de vie et développement communal. Traversant le cœur historique de Plan-les-Ouates, elle sépare durablement ses quartiers et agit comme une véritable barrière urbaine. Piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, familles ou enfants sont exposés à des nuisances, à une insécurité persistante et à une qualité d'aménagement largement dépassée.

Ce constat, posé dès 2009, a donné lieu à plusieurs motions, résolutions et crédits d'étude. Malgré cette volonté politique, aucun projet structurant n'a émergé. Il est temps de transformer cette accumulation d'intentions en une vision partagée, chiffrée et réalisable.

Cette motion ne demande pas un changement de domanialité. Elle ne vise pas à faire porter à la commune seule un projet aux dimensions techniques, juridiques et financières importantes. Elle propose une étude de faisabilité conjointe avec le Canton, pour co-construire une solution capable de réconcilier la commune avec sa propre centralité.

À l'heure où de nombreuses villes suisses enterrent ou couvrent leurs routes cantonales pour apaiser, reverdir, reconnecter, il est légitime que Plan-les-Ouates s'inscrive dans cette dynamique. En partenariat. Avec ambition. Et en toute lucidité.

En vous remerciant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

Les Vert.e.s de Plan-les-Ouates : Marc Zumbach, Maxime Rohmer, Marco Solari, Christophe Stauder, Barthélémy von Haller

Les Socialistes : Leticia Barba, Isabel Gardiol, Nathalie Ruegger, Muriel Zimmermann

Motion

Pour une allocation de rentrée scolaire et d'études à Plan-les-Ouates

Considérant :

- que le budget des familles de classe moyenne est de plus en plus serré en raison de la hausse des loyers et des primes d'assurance-maladie ;
- que Plan-les-Ouates est une commune jeune, avec près de 35 % de sa population ayant moins de 25 ans ;
- que la commune a tout intérêt à soutenir à la fois la classe moyenne et les familles les plus démunies, afin de garantir à toutes les personnes les mêmes chances de réussite, sans discrimination ni besoin de quémander une aide sociale ;
- qu'un coup de pouce pour la rentrée permettrait de soutenir l'ensemble des familles, des enfants et des jeunes en formation, sans stigmatisation et dans un esprit de solidarité commune ;

Sur proposition du PS-PLO

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- étudier la création d'une allocation de rentrée scolaire et d'études pour la rentrée 2026 ;
- élaborer un règlement juste et équitable, incluant les bénéficiaires soumis·e·s à la formation obligatoire et à la formation post-obligatoire (secondaire II et tertiaire, y compris HES et universités) ;
- prévoir une communication claire et accessible auprès de la population ;
- inscrire la dépense correspondante au budget communal, en adaptant le montant et les modalités en fonction des ressources disponibles et des besoins identifiés.

Signataires :

PS-PLO : Leticia Barba, Isabel Gardiol, Nathalie Ruegger, Muriel Zimmermann

Vert.e.s : Marco Solari, Christophe Stauder, Marc Zumbach, Barthélémy Von Haller,

Exposé des motifs

La rentrée scolaire représente un défi financier majeur pour de nombreuses familles, qu'elles appartiennent à la classe moyenne ou aux milieux plus modestes. Les dépenses liées à l'achat de fournitures, de matériel pédagogique, de vêtements adaptés et d'éventuels frais annexes s'accumulent rapidement, mettant à rude épreuve le budget des ménages. Cette pression est d'autant plus forte dans un contexte de hausse générale du coût de la vie, où les loyers et les primes d'assurance-maladie grèvent déjà une part importante des revenus.

À Plan-les-Ouates, où près de 35 % de la population a moins de 25 ans, il est essentiel de garantir à chaque enfant et chaque jeune en formation les mêmes chances de réussite, sans que les difficultés financières ne deviennent un obstacle à leur épanouissement scolaire ou professionnel. Une allocation de rentrée scolaire et d'études permettrait de soulager l'ensemble des familles, en offrant un soutien concret et universel, sans distinction ni stigmatisation. Ce dispositif s'inscrirait dans une logique de solidarité communale, renforçant la cohésion sociale et l'égalité des chances.

La Ville de Genève a mis en place une Allocation de rentrée scolaire (ARS), reconnue pour son efficacité et son accessibilité. D'autres communes du canton, comme Lancy et Collonge-Bellerive, ont également adopté des dispositifs similaires. En s'inspirant de ces modèles, Plan-les-Ouates pourrait élaborer une aide adaptée à ses spécificités locales, couvrant aussi bien les élèves soumis à la **formation obligatoire** que les jeunes en **formation post-obligatoire** (secondaire II et tertiaire, y compris HES et universités).

Par exemple : Une répartition proportionnelle d'une allocation pourrait se faire comme suit, en s'inspirant des montants alloués par la Ville de Genève :

- CHF 130.— pour le primaire ;
- CHF 180.— pour le cycle d'orientation ;
- CHF 300.— pour le post-obligatoire.

Cette allocation permettrait aux familles modestes d'éviter de recourir à des aides sociales plus lourdes et souvent perçues comme humiliantes, tout en offrant à la classe moyenne la possibilité de bénéficier également d'un soutien. Elle serait un signal fort en faveur de la réussite éducative et professionnelle de tous, dans un esprit d'équité et d'inclusion.

Sources :

- Pourcentage de jeunes de moins de 25 ans à Plan-les-Ouates : <https://www.plan-les-ouates.ch/pages/vivre-a-plan-les-ouates/la-jeunesse>
- Ville de Genève, Allocation de rentrée scolaire 2025-2026 : <https://www.geneve.ch/actualites/allocation-rentree-scolaire-2025-2026>
- Ville de Lancy, Allocation rentrée scolaire : <https://www.lancy.ch/prestations/allocation-rentree-scolaire>
- Commune de Collonge-Bellerive, Allocation aux familles pour les frais de rentrée scolaire : <https://www.collonge-bellerive.ch/demarches/97753>

Question écrite à l'attention du Conseil administratif de Plan-les-Ouates

Lors de la cérémonie officielle du 12 juin en l'honneur du changement de législature, organisée par la Mairie de Plan-les-Ouates, des tracts inacceptables ont été distribués appelant une élue de notre hémicycle à la démission. Le groupe socialiste tient à exprimer son indignation face à ces agissements visant à décrédibiliser et diffamer une élue lors d'un événement public.

En début de soirée, la population invitée à la salle communale pour un échange avec les nouveaux et les anciens élus a été importunée par les divergences internes de certains groupes politiques. Ces comportements n'ont pas leur place dans des manifestations publiques organisées par notre commune. Nous dénonçons fermement ces attaques personnelles, qui vont à l'encontre des valeurs démocratiques de liberté et de respect que nous défendons toutes et tous ici à Plan-les-Ouates.

Ces actes nuisent à l'intégrité de nos institutions et à la confiance que les citoyennes et les citoyens nous accordent. C'est pourquoi, afin de prévenir tout type d'attaque ou de propagande lors d'événements organisés par la Commune, le groupe des élus socialistes souhaite savoir quelles mesures concrètes le Conseil administratif compte mettre en place, au plus vite, pour éviter que de tels agissements ne se reproduisent.

Nous vous remercions de votre attention et restons dans l'attente de votre réponse.

Les représentantes du groupe socialiste : Leticia Barba, Isabel Gardiol, Nathalie Ruegger, Muriel Zimmermann



Séance du Conseil municipal du 30 septembre 2025

#40486

Réponse à la question écrite QE 02-2025 de Mesdames Barba, Gardiol, Ruegger et Zimmermann

Objet : Mesures prises par le Conseil administratif pour éviter la distribution de tracts ou de propagande lors de manifestations publiques organisées par la Commune

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Nous faisons suite à la question écrite de Mesdames Barba, Gardiol, Ruegger et Zimmermann qui s'interrogent sur les mesures prises par la Commune pour éviter que se reproduise une situation de distribution de tracts, voire de propagande, lors d'une manifestation publique organisée par la Commune.

Jusqu'à il y a peu, les manifestations publiques se sont toujours déroulées sur la Commune de Plan-les-Ouates dans une ambiance chaleureuse et agréable, sans heurts, même en cas de fin très tardive.

Jusqu'à il y a peu, puisqu'effectivement une distribution de tract à l'encontre d'une membre du Conseil municipal s'est produite en juin dernier, durant la cérémonie de changement de législature. Cette distribution a largement péjoré l'ambiance de cette fête, à plusieurs niveaux. Elle a affecté la personne visée ainsi que sa famille, différents élus présents, mais également la population, dont un nombre certain de personnes qui se sont offusquées de cet acte, estimant qu'il n'avait pas sa place en ce moment festif.

Cela étant, la Commune ne va pas prendre de mesures particulières et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, nous n'entendons pas encadrer l'ensemble de nos manifestations d'agents de sécurité ou de police municipale, une telle présence nuisant d'office à la convivialité.

Ensuite, la distribution de tracts sur le domaine public n'est pas interdite, et il n'est matériellement pas possible d'éviter que ceux-ci soient ramenés dans l'espace de fête. La Commune n'a donc pas de moyen d'agir à ce niveau, mais elle n'hésitera pas à le faire en cas de distribution hors du domaine public.

In fine, ce ne sont pas les tracts en général ou leur distribution qui sont mis en cause dans cette question, mais bien le contenu du tract de juin dernier. En l'occurrence, il n'y a pas eu de mise en danger de personnes et la Commune n'était pas visée. Il s'agit d'une affaire privée à gérer par les protagonistes et antagonistes concernés.

Pour le Conseil administratif : Fabienne Monbaron, Maire

Question écrite à l'attention du Conseil administratif de Plan-les-Ouates

Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,

Des habitants d'immeubles communaux ont attiré notre attention sur une situation liée au manque d'accès à des infrastructures de recharge pour leurs véhicules électriques dans le parking de leur immeuble.

Actuellement leur régie proscrit l'usage des prises standard dans les parkings et ils n'ont pas de solution alternative ni connaissance d'installations à venir.

Dès lors que la Commune a installé des bornes de recharges pour les voitures sur l'espace public et qu'elle prône, tout comme notre parti, une transition énergétique réfléchie, nous nous interrogeons :

La Commune a-t-elle reçu des demandes de locataires de ses immeubles pour l'installation de dispositifs dans leur parking ? Si oui, pour quels types de véhicules et quelle réponse ont-ils reçue et quand ?

Les bornes publiques sont-elles destinées à répondre à leur demande ?

Des installations sont-elles prévues dans les parkings des immeubles communaux ? Si oui, pouvez-vous indiquer :

À quelle adresse ?

Le nombre de places du parking par types de véhicules ?

Le nombre d'emplacements prévus et pour quels types de véhicules ?

S'il s'agira d'emplacements individuels ou partagés ?

La date de mise en service ?

Qu'est-il prévu en cas d'incendie ?

Si des dispositifs sont prévus dans les parkings, les locataires en ont-ils été informés ? (La lettre reçue de la régie, jointe à cette question, ne le mentionne pas).

Je vous remercie pour vos réponses à ces diverses questions.

Marie-José Molla pour le PLR-PLO, le 05 juin 2025



Séance du Conseil municipal du 30 septembre 2025

Réponse à la question écrite QE 01-2025 de Marie-Josée Molla

Objet : Manque d'accès à des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques d'habitants d'immeubles communaux

La Commune a-t-elle reçu des demandes de locataires de ses immeubles pour l'installation de dispositifs dans leur parking ? Si oui, pour quels types de véhicules et quelle réponse ont-ils reçue et quand ? [Oui, mais les demandes restent très limitées. Une minorité des locataires ont indiqué qu'ils pourraient envisager l'acquisition d'un véhicule électrique si la Commune mettait en place des infrastructures de recharge. Une partie d'entre eux ne manifeste aucun intérêt pour ce type d'installation, et à ce jour, cinq locataires, sur l'ensemble du parc communal, ont formulé une demande concrète.](#)

Les bornes publiques sont-elles destinées à répondre à leur demande ?

[Les bornes de recharge publiques ont été installées dans le but de répondre à une double vocation :](#)

1. [Offrir une solution de recharge aux habitants de la commune, notamment à ceux qui ne disposent pas de point de recharge à domicile ;](#)
2. [Permettre aux usagers extérieurs \(par exemple, des visiteurs ou clients des commerces locaux\) de recharger leur véhicule lors de leur passage.](#)

[Afin de garantir une rotation efficace des véhicules et d'assurer une disponibilité optimale, le choix s'est porté sur des bornes de recharge rapide, avec une durée de stationnement limitée à 2 heures maximum. Ces bornes ne sont donc pas exclusivement destinées aux habitants, mais elles constituent une alternative précieuse pour ceux qui ne peuvent pas pour le moment, recharger leur véhicule à domicile.](#)

Des installations sont-elles prévues dans les parkings des immeubles communaux ? Si oui, pouvez-vous indiquer : [Les parkings des immeubles Vers 10 à 16 sont en phase finale d'installation. Le parking faisant partie de la copropriété Vers 10 à 24, cette solution a été votée en assemblée à la majorité de tous les copropriétaires.](#)

À quelle adresse ? [la copropriété chemin de Vers 10 à 24](#)

Le nombre de places du parking par types de véhicules ? [Il n'existe pas de répartition prédéfinie des places selon le type de véhicule. En revanche, un système centralisé et intelligent permet aux utilisateurs intéressés d'installer une borne de recharge sur leur propre place de parc. Ce système est qualifié d'intelligent car il optimise la distribution de l'énergie entre les différentes bornes en fonction des besoins, de l'état de charge et de l'évolution de la consommation. Un raccordement individuel pour chaque utilisateur n'est pas envisageable, en raison des limitations de puissance initiale du bâtiment.](#)

Le nombre d'emplacements prévus et pour quels types de véhicules ? [voir réponse précédente](#)

S'il s'agira d'emplacements individuels ou partagés ? [Les emplacements partagés ne présentent pas nécessairement d'avantage dans un parking privé. En effet, leur utilisation dépend fortement des horaires individuels, ce qui favorise systématiquement les mêmes utilisateurs. Par exemple, celui qui termine sa journée de travail plus tôt aura régulièrement accès à la place, tandis que ceux dont les horaires sont plus tardifs se retrouveront désavantagés. Ce mode de fonctionnement peut engendrer des inégalités d'accès et des tensions entre locataires.](#)

La date de mise en service ? Pas de date prévue. Le principal frein réside dans les conditions contractuelles proposées par les sociétés spécialisées dans l'installation des bornes, ainsi que dans l'incertitude quant à la demande réelle des locataires. En effet, ces contrats exigent généralement un nombre minimum d'adhérents pour garantir leur viabilité économique. À défaut, des frais supplémentaires peuvent être appliqués, ce qui représenterait une charge financière pour le propriétaire de l'immeuble — en l'occurrence, la Commune.

Qu'est-il prévu en cas d'incendie ? À ce jour, aucune mesure spécifique n'est prévue en cas d'incendie de véhicule électrique dans un parking privé. Selon les échanges avec les services de secours, il n'existe pas de solution d'extinction fixe réellement efficace pour ce type d'incident.

Information complémentaire : Dans le quartier des Sciers, parmi les 66 places de stationnement des logements communaux, seules 2 bornes de recharge ont été installées, alors que l'ensemble des emplacements dispose déjà d'une infrastructure pré-équipée (infrastructure centrale de charge, tubes pour passages de câbles intégrés à la construction installés jusqu'à chaque emplacement) pour accueillir ces bornes. Cette situation met en évidence une contradiction : bien que les infrastructures soient prêtes à accueillir des bornes de recharge, leur faible déploiement reflète un intérêt limité de la population pour les véhicules électriques.

Dans le nouveau quartier du Rolliet, toutes les places de parking sont également pré-équipées et un pourcentage, variable en fonction des maitres d'ouvrage, de ces dernières sont équipées de bornes électriques prêtes à l'emploi.



Projet de budget 2026 déposé par le Conseil administratif

Plan-les-Ouates, le 30 septembre 2025

MR/PL, le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Après des années de fortes conjonctures ...

Globalement...

- Un projet de budget amoindri dû aux recettes fiscales en chute et d'une augmentation de la péréquation financière
- Un projet de budget qui tient compte d'économies sur les charges
- Un projet de budget qui demande une augmentation de 3 centimes
- Un projet de budget qui comprend les festivités du 175ème
- Un projet de budget pour maintenir les prestations et faire face aux besoins futurs de sa population en développant l'administration générale
- Un projet de budget toujours basé sur la prudence, la solidarité, l'innovation
- Un projet de budget qui démontre toujours l'importance du patrimoine financier



PB2026 déposé par le CA

Après des années de fortes conjonctures ...

Des recettes globalement stables grâce au 3 centimes supplémentaires et des correctifs...

- Des recettes fiscales pour personnes physiques en augmentation au regard du budget 2025 de +5.5 millions
- Des recettes fiscales pour personnes morales en baisse de -5.3 millions
- Des recettes de l'impôt complémentaire sur le bénéfice en diminution de -2.5 millions
- Des estimations sur les correctifs des années précédentes de +3 millions

| 3

| PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Après des années de fortes conjonctures...

Avec des charges principalement...

- En lien avec la péréquation financière intercommunale
- En lien avec les festivités du 175^{ème} anniversaire
- En lien avec la nouvelle crèche PotiMarron sur 12 mois
- En lien avec l'école du Rolliet partiellement en activité
- En lien avec l'évolution de l'administration pour préparer le développement de la commune

| 4

| PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Délibération D 10-2025 : les décides chiffrés

Fiscalité

- Centimes additionnels à 38

Budget de fonctionnement:

Charges	115 428 155 F
Revenus	109 528 214 F
Excédent de charges	5 899 941 F

Investissements:

Investissements nets estimés	40 836 400 F
Autofinancement (amort – excédent de charges)	4 123 464 F
Autorisation d'emprunt (insuffisance financement)	36 712 936 F

5

PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

En synthèse (hors imputations internes)...

FISCALITE

Le centime additionnel en hausse de 3 points

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Charges
Revenus
Excédent de revenus (- charges)

ATTRIBUTIONS

Fonds de rénovation des immeubles, en cas d'excédent suffisant lors du bouclage des comptes
Fonds de décoration
Fonds d'aides individuelles
Fonds d'aide humanitaire
Attributions

INVESTISSEMENTS

Investissements nets estimés

AUTOFINANCEMENT

Amortissements planifiés du PA
Amortissements complémentaires du PA
Excédent de revenus (- charges)
Autofinancement

INSUFFISANCE DE FINANCEMENT pour l'autorisation d'emprunt

PB2026	B2025	PB26-B25
38	35	
115'428'155	105'820'859	9'607'296
109'528'214	107'635'301	1'892'913
-5'899'941	1'814'442	-7'714'383
1'500'000	1'500'000	0
70'200	73'800	-3'600
105'300	110'700	-5'400
70'200	73'800	-3'600
1'745'700	1'758'300	-12'600
40'836'400	53'116'700	-12'280'300
10'023'405	9'708'867	314'538
0	0	0
-5'899'941	1'814'442	-7'714'383
4'123'464	11'523'309	-7'399'845
36'712'936	41'593'391	-4'880'455

6

PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Evolution des Charges et Revenus

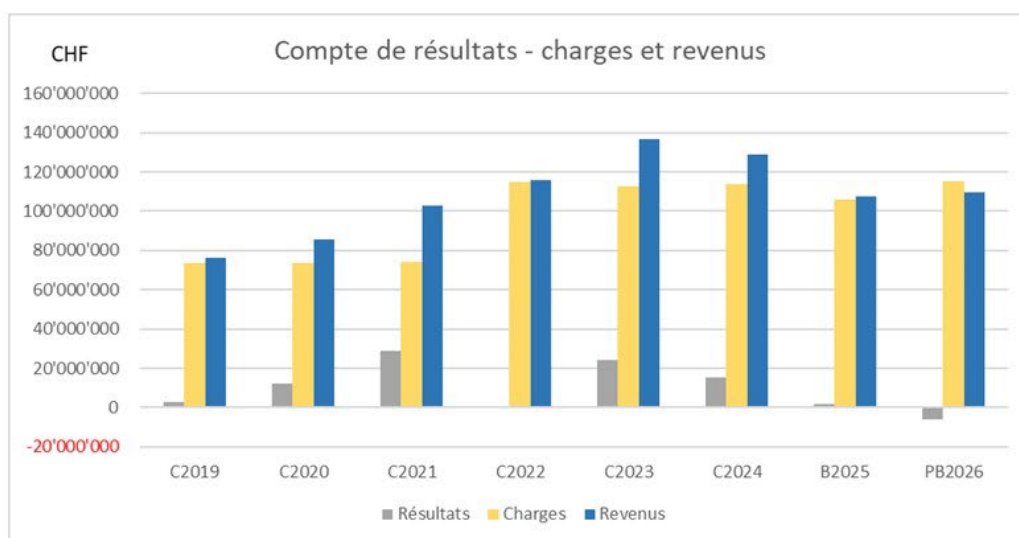
CHF	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	C2024	B2025	PB2026
Charges	73'641'180	73'448'920	74'097'290	114'936'648	112'683'367	113'626'547	105'820'859	115'428'155
Revenus	76'368'698	85'853'653	102'913'729	115'866'183	136'736'866	129'081'852	107'635'301	109'528'214
Résultats	2'727'517	12'404'733	28'816'438	929'534	24'053'500	15'455'305	1'814'442	-5'899'941

- Les chiffres présentés ne tiennent pas compte des imputations internes, qui ne font pas l'objet d'une approbation par le Conseil municipal.
- Les prestations en nature s'élèvent à 2'130'325F pour le budget 2026. Elles n'impactent pas le résultat.



PB2026 déposé par le CA

Evolution des Charges et Revenus





PB2025 déposé par le CA

Présentation échelonné du compte de résultats

CHF

Charges d'exploitation (natures 30-31-33-36-37)
Revenus d'exploitation (natures 40-42-43-46-47)

Résultat d'exploitation

Charges financières (nature 34)
Revenus financiers (nature 44)

Résultat financier

RESULTAT OPERATIONNEL

Charges extraordinaires (nature 38)
Revenus extraordinaires (nature 48)

RESULTAT EXTRAORDINAIRE

RESULTAT TOTAL (en rouge déficit)

C 2023	C 2024	B 2025	PB 2026
86'514'187	113'070'850	115'029'824	126'088'820
96'186'657	108'967'014	105'883'235	108'924'520
9'672'470	-4'103'835	-9'146'589	-17'164'300
26'169'179	11'977'552	5'020'355	4'848'685
40'550'209	32'936'895	15'981'386	16'113'044
14'381'030	20'959'343	10'961'031	11'264'359
24'053'500	16'855'507	1'814'442	-5'899'941
0	1'400'202	0	0
0	-1'400'202	0	0
24'053'500	15'455'305	1'814'442	-5'899'941

- Le résultat d'exploitation est en déficit de -17.0 millions (9.7 centimes). Le résultat financier atténue cette perte de 11.0 millions (6.4 centimes), et le compte de résultats ressort une perte de -5.9 millions (3.3 centimes).
- Les comptes 2024 enregistrent des amortissements complémentaires pour 1.4 millions, ainsi qu'un résultat exceptionnel du PF de 9 millions sous positions 34-44, suite au bouclage de l'opération sis aux Sciers.
- Les comptes 2023 enregistrent une revalorisation du PF de 1.9 millions sous positions 34-44.

9

PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Composition du résultat financier

CHF

443 Produits des biens-fonds PF
343 Charges des biens-fonds PF
340 Charges d'intérêts des biens-fonds PF (F9630)

Résultat des immeubles

447 Produits des biens-fonds PA
444 Réévaluations des éléments du PF
44x Participations et revenus financiers
340 Charges d'intérêts des biens-fonds PA (F9610)
344 Dépréciation des éléments du PF
34x Autres charges financières

Sous-total

RESULTAT FINANCIER

C 2023	C 2024	B 2025	PB 2026
11'139'580	11'113'739	10'793'706	11'070'906
3'591'009	3'718'615	3'937'055	3'846'285
556'384	560'120	778'300	549'400
6'992'187	6'835'004	6'078'351	6'675'221
5'086'101	4'752'100	5'008'102	4'943'675
24'118'093	5'822'961	0	0
206'435	11'248'096	179'578	98'463
205	1'047	305'000	453'000
22'021'507	7'685'649	0	0
75	12'122	0	0
7'388'843	14'124'339	4'882'680	4'589'138
14'381'030	20'959'343	10'961'031	11'264'359

- Le résultat des immeubles est de 6.675 millions. Il augmente de 597 K.
- Sous MCH1, les éléments en surbrillance étaient incorporés au budget communal, soit 4.6 millions pour le projet de budget 2026.

10

PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Répartition et évolution des Revenus

CHF	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	C2024	B2025	PB2026	PB26-B25	% total
40 Revenus fiscaux	64'039'328	64'131'121	81'505'544	90'196'912	86'149'839	87'176'458	84'276'400	84'955'400	679'000	77.56%
42 Taxes	3'848'037	3'239'145	3'889'480	4'691'677	4'691'867	4'487'571	4'282'990	4'674'500	391'510	4.27%
43 Revenus divers	7'000	7'500	7'920	9'001	12'502	9'500	9'000	9'000	0	0.01%
44 Revenus financiers	13'999'160	14'865'297	13'513'366	16'560'247	40'550'209	32'936'895	15'981'386	16'113'044	131'658	14.71%
46 Quotes-parts à des revenus	1'023'962	3'539'965	3'739'362	4'056'607	4'665'379	3'816'876	3'060'525	3'086'270	25'745	2.82%
47 Subventions à redistribuer	71'445	70'625	258'057	351'740	667'070	654'550	25'000	690'000	665'000	0.63%
48 Revenus extraordinaires	-6'620'234								0	0.00%
Total général	76'368'698	85'853'653	102'913'729	115'866'183	136'736'866	129'081'852	107'635'301	109'528'214	1'892'913	100.00%

- Les revenus augmentent de **+1.76%** par rapport au budget précédent soit **+1.893** millions.
- Les revenus diminuent de **-14.30%** par rapport aux comptes 2024, soit -19.554 millions (dû au bénéfice et à la réévaluation du PF de 16.6 millions en 2024), diminution effective de **-2.953** millions.
- Les revenus fiscaux atteignent le **77.56%** du total des revenus du compte de résultats.

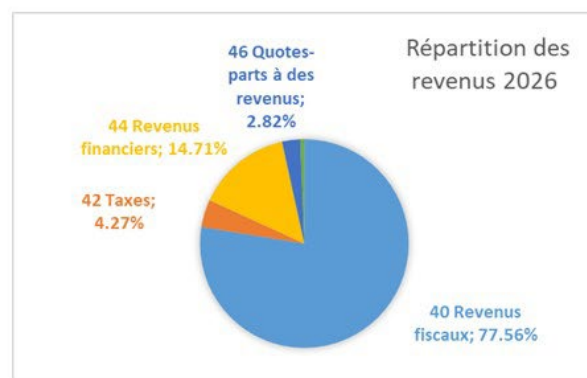
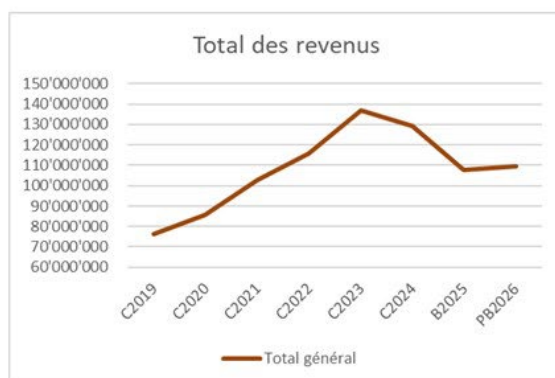
11

PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Répartition et évolution des Revenus



12

PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Evolution des recettes fiscales

CHF	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	C2024	B2025	PB2026	PB26-B25	% total
Personnes physiques	34'283'952	34'922'940	36'438'104	47'085'342	36'370'824	47'548'575	36'688'000	44'438'000	7'750'000	52.31%
Personnes morales	20'021'485	16'706'001	32'851'941	30'430'777	32'235'694	25'719'470	30'286'000	25'711'000	-4'575'000	30.26%
Taxe professionnelle - Impôt compl. sur/PM	9'706'196	12'472'565	12'182'449	12'645'783	17'504'536	13'890'017	17'283'000	14'788'000	-2'495'000	17.41%
Autres	27'715	29'615	33'050	35'010	38'785	18'396	19'400	18'400	-1'000	0.02%
Total général (N40)	64'039'328	64'131'121	81'505'544	90'196'912	86'149'839	87'176'458	84'276'400	84'955'400	679'000	100.00%

- Le projet du budget 2026 est élaboré avec un **centime additionnel à 38**.
- Les recettes fiscales sur les personnes physiques sont en augmentation de +7.75 millions. La valeur estimée du centime s'élève à **1'109'684F**, hors correctifs. C'est le montant transmis par l'Etat qui a été pris en considération. Les correctifs estimés s'élèvent à 2.27 millions.
- Les recettes fiscales sur les personnes morales diminuent de -4.575 millions. La valeur du centime transmise par l'Etat s'élève à **657'132F** pour la production 2026, hors correctifs. Les correctifs estimés s'élèvent à 0.74 millions.
- La taxe professionnelle est supprimée et remplacée par 28.5 centimes supplémentaire sur le bénéfice des personnes morales, soit une diminution de -2.495 millions.

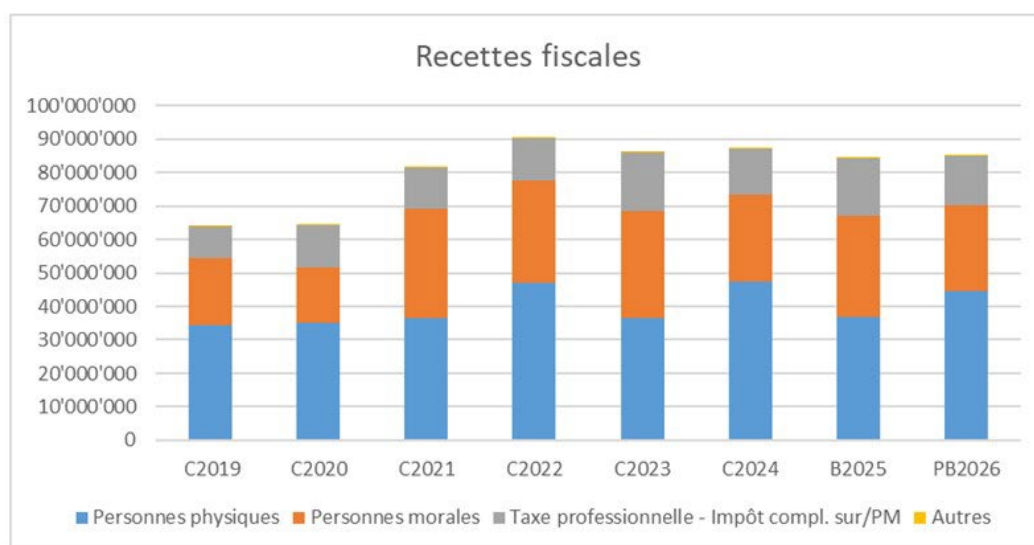
| 13

| PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Evolution des recettes fiscales



| 14

| PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Autres revenus

CHF	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	C2024	B2025	PB2026	PB26-B25	% total
424 Taxes d'utilisation et pour prestations de services	391'839	22'1600	321'441	393'912	444'471	243'722	308'010	265'300	-427'10	1.08%
426 Remboursements	2'459'547	2'362'947	2'614'130	3'327'462	3'432'844	3'137'332	2'959'850	3'328'200	368'350	13.54%
427 Amendes	824'054	523'779	792'291	798'125	700'422	941'046	884'500	916'000	31'500	3.73%
42x Emoluments, ventes, autres taxes	172'597	130'820	161'617	172'179	114'130	165'472	130'630	165'000	34'370	0.67%
43x Revenus divers	7'000	7'500	7'920	9'001	12'502	9'500	9'000	9'000	0	0.04%
443 Produits des biens-fonds PF	8'751'934	8'691'293	9'124'487	10'601'188	11'139'580	11'113'739	10'793'706	11'070'906	277'200	45.05%
444 Réévaluations des éléments du PF		1'242'872	132'229	853'542	24'118'093	5'822'961	0	0	0	0.00%
447 Produits des biens-fonds PA	5'182'944	4'874'896	4'194'931	5'033'039	5'086'101	4'752'100	5'008'102	4'943'675	-64'427	20.12%
44x Participations et revenus financiers	64'283	56'235	61'719	72'478	206'435	11'248'096	179'578	98'463	-81'115	0.40%
460 Revenus de transfert	98'021	2'163'729	2'267'489	2'652'624	3'110'362	2'194'305	1'628'775	1'508'000	-120'775	6.14%
461 Dédommagements de collectivités	715'654	770'249	778'326	769'748	742'005	798'807	824'360	860'960	36'600	3.50%
463 Subventions de collectivités et de	65'308	47'1285	562'064	494'542	675'557	684'756	600'390	708'310	107'920	2.88%
46x Péréquation financière et autres revenus	144'979	134'703	131'483	139'692	137'456	139'009	7'000	9'000	2'000	0.04%
470 Subventions à redistribuer	71'445	70'625	258'057	351'740	667'070	654'550	25'000	690'000	665'000	2.81%
Sous total	18'949'604	21'722'532	21'408'184	25'669'271	50'587'027	41'905'394	23'358'901	24'572'814	1'213'913	100.00%
48x Revenus extraordinaires	-6'620'234								0	0.00%
Total général	12'329'370	21'722'532	21'408'184	25'669'271	50'587'027	41'905'394	23'358'901	24'572'814	1'213'913	100.00%

15

PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Répartition et évolution des Charges

CHF	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	C2024	B2025	PB2026	PB26-B25	% total
30 Charges de personnel	19'901'098	20'043'251	21'066'269	23'062'038	25'444'097	28'006'693	31'668'695	34'475'510	2'806'815	29.87%
31 Charges de biens, services, autres	11'497'897	9'778'921	10'522'200	14'845'573	12'637'546	16'165'762	16'359'660	16'351'960	-7'700	14.17%
33 Amortissements du PA	9'341'553	9'484'656	9'832'617	9'450'538	8'326'897	9'129'007	9'059'718	9'309'645	249'927	8.07%
34 Charges financières	4'721'220	4'456'042	4'262'622	35'903'194	26'169'179	11'977'552	5'020'355	4'848'685	-171'670	4.20%
35 Attributions fonds, financements spéciaux									0	0.00%
36 Charges de transfert	28'107'967	29'615'424	28'155'526	29'229'599	39'438'577	46'292'780	43'687'431	49'752'355	6'064'924	43.10%
37 Subventions redistribuées	71'445	70'625	258'057	351'740	667'070	654'550	25'000	690'000	665'000	0.60%
38 Charges extraordinaires				2'093'968		1'400'202			0	0.00%
Total général	73'641'180	73'448'920	74'097'290	114'936'648	112'683'367	113'626'547	105'820'859	115'428'155	9'607'296	100.00%

- Les charges augmentent de **+9.08%** par rapport au budget précédent soit **+9'607'296F**.
- Les charges augmentent de **+1.59%** par rapport aux comptes 2024, soit **+1.801** millions. Sans les dépréciations enregistrées en 2024, les charges augmentent de **+8.35%**, soit **+9.487** millions.
- Les charges de transfert et les charges de personnel atteignent le **72.97%** du total des charges du compte de résultats.
- Aucun amortissement complémentaire est prévu dans ce budget.

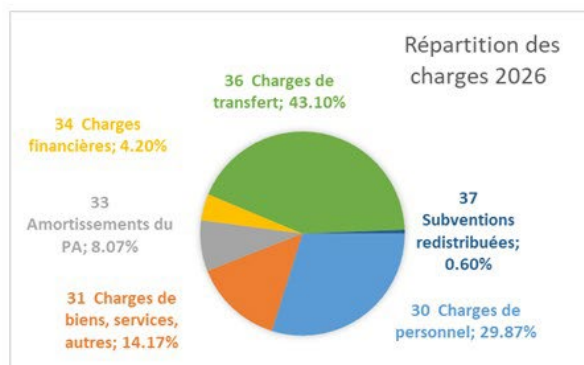
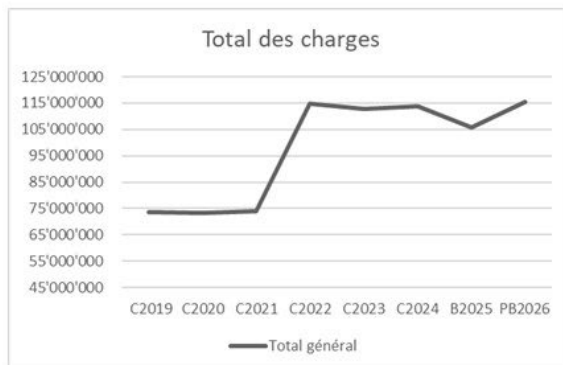
16

PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Répartition et évolution des Charges



17

PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

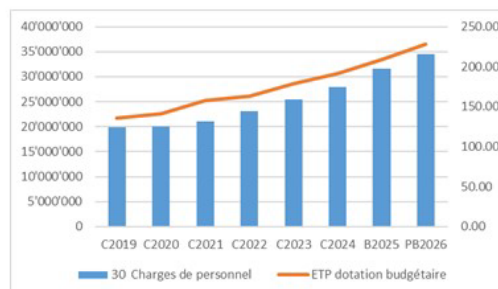
Nature 30 – Charges de personnel

CHF	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	C2024	B2025	PB2026	PB26-B25	PB26-C24
30 Charges de personnel	19'901'098	20'043'251	21'066'269	23'062'038	25'444'097	28'006'693	31'668'695	34'475'510	2'806'815	6'468'817
ETP dotation budgétaire	135.69	140.95	157.49	163.36	178.61	191.81	209.24	228.19	18.95	36.38

ETP supplémentaires demandés (postes)	18.95
SECRETARIAT GENERAL	0.40 (0.1 Assistante de direction)
RESSOURCES HUMAINES	1.00 (0.2 Responsable RH, 0.2 Déléguée à la petite enfance, 0.6 Assistante administrative)
ADMINISTRATION GENERALE	0.40 (0.4 Gestion des logements)
ACTION SOCIALE ET JEUNESSE	3.10 (0.5 Responsable d'équipe RS, 0.6 TS communautaire Rolliet, 0.4 Educatrice petite enfance, 0.6 Conseillère en insertion, 0.8 Secrétaire, 0.2 Délégué aux manifestations)
CULTURE	-0.60 (1.0 Répenseur technique, 0.1 Assistante coordination des manifestations, 0.3 Secrétaire, -2.0 Projet Bibliothèque)
CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT	3.80 (1.0 Responsable de service, 2.0 Assistantes administratives, 0.8 Ingénieur civil junior)
CONCIERGERIE	0.50 (0.5 Concierge pour l'école du Rolliet)
SPORTS	3.00 (1.0 Responsable de secteur piste-canoë, 0.5 Délégué aux manifestations, 0.2 Jardinier, 0.1 Gardien de bain, 1.2 Gardiens de stade)
ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS	1.30 (0.2 Responsable de secteur biodiversité, 0.1 Chef de secteur Voirie et manifestations, 1.0 Equipier)
POLICE MUNICIPALE	1.55 (1.0 Agent en formation, 0.5 Contrôleur du stationnement, 0.05 Secrétaire)
PETITE ENFANCE	2.10 (1.0 Responsable secteur institutions, 0.8 Adjointes institutionnelles, 0.1 Responsabilité Lutins, 0.2 Secrétaire Lutins)
CRECHES	2.40 (2.4 Papillons, pérennisation des temporaires)

En milliers de francs	2807
Les nouveaux postes fixes	1757
Les postes sur 12 mois (complément)	671
Les mécanismes salariaux	417
Les cotisations patronales	379
Le personnel temporaire	-313
Les mutations et divers	-61
Les autres positions	-43

(1) Annuités 244.65 et indexation 0.7% 172.05



18

PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Nature 31 – Charges de biens et services

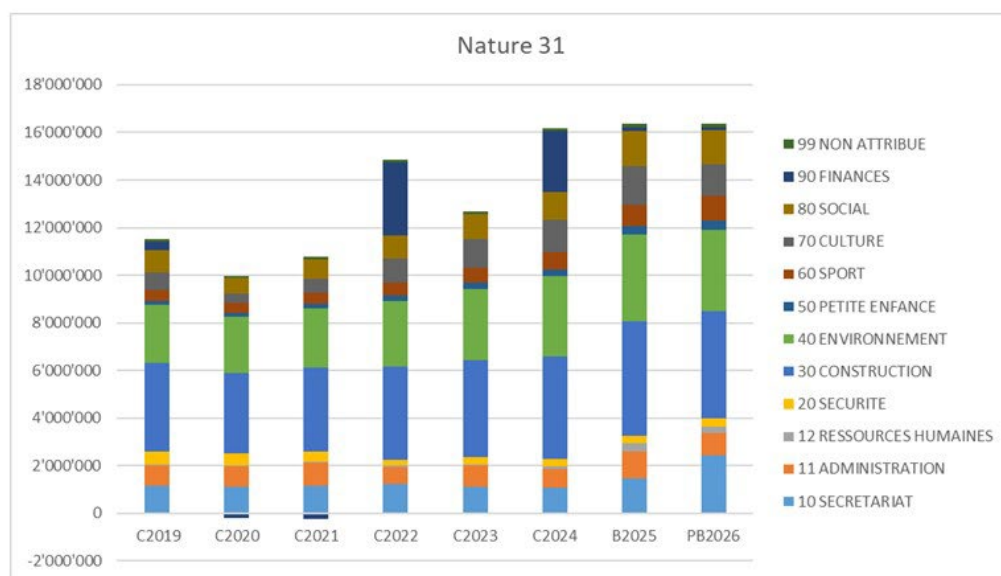
CHF	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	C2024	B2025	PB2026	PB26-B25	PB26-C24
10 SECRETARIAT	1'149'520	1'105'110	1'172'243	1'246'494	1'107'523	1'070'233	1'458'955	2'455'675	996'720	1'385'442
11 ADMINISTRATION	854'496	867'820	937'440	695'974	891'008	779'448	1'137'980	925'850	-212'130	146'402
12 RESSOURCES HUMAINES	40'994	45'610	53'076	55'817	68'879	115'828	362'800	266'700	-96'100	150'872
20 SECURITE	533'130	505'482	412'649	251'364	278'127	305'779	302'200	335'100	32'900	29'321
30 CONSTRUCTION	3'719'071	3'371'580	3'533'190	3'917'397	4'106'546	4'313'497	4'793'040	4'491'775	-301'265	178'278
40 ENVIRONNEMENT	2'479'278	2'380'053	2'509'823	2'750'058	2'974'050	3'378'254	3'657'955	3'447'480	-210'475	69'226
50 PETITE ENFANCE	149'700	148'550	184'827	212'792	256'208	268'841	328'650	368'620	39'970	99'779
60 SPORT	467'054	413'743	472'475	558'194	648'416	725'344	924'700	1'064'100	139'400	338'756
70 CULTURE	738'932	391'786	585'277	1'009'509	1'171'182	1'387'168	1'596'410	1'285'380	-311'030	-101'788
80 SOCIAL	931'657	663'099	788'660	971'358	1'061'568	1'161'241	1'510'550	1'467'710	-42'840	306'469
90 FINANCES	355'108	-203'454	-237'826	3'073'335	-31'843	2'556'528	123'000	111'670	-11'330	-2'444'858
99 NON ATTRIBUE	78'958	89'542	110'366	103'281	105'882	103'601	163'420	131'900	-31'520	28'299
31 Charges de biens, services, autres	11'497'897	9'778'921	10'522'200	14'845'573	12'637'546	16'165'762	16'359'660	16'351'960	-7'700	186'198

- Une stabilisation globale des charges de -0.05% par rapport au budget 2025 et de +1.15% par rapport aux comptes 2024.



PB2026 déposé par le CA

Nature 31 – Charges de biens et services





PB2026 déposé par le CA

Nature 363 – Subvention Coll. publiques et tiers

CHF	C 2019	C 2020	C 2021	C 2022	C 2023	C 2024	B 2025	PB 2026	PB 26-B 25	PB 26-C 24
10 SECRETARIAT								152'000	152'000	152'000
11 ADMINISTRATION	65'200	72'450	150'950	144'100	77'500	74'600	104'500	109'500	5'000	34'900
30 CONSTRUCTION	511'410	516'064	460'794	490'001	1'345'184	1'459'534	1'122'000	1'091'000	-31'000	-368'534
40 ENVIRONNEMENT	35'693	21'968	24'308	23'847	31'798	29'446	29'900	33'000	3'100	3'554
50 PETITE ENFANCE	3'595'739	3'465'415	3'648'230	3'561'155	3'596'700	3'888'487	4'358'850	4'473'650	114'800	585'163
60 SPORT	496'732	538'214	591'082	560'271	589'991	625'808	657'000	693'500	36'500	67'692
70 CULTURE	507'210	471'340	433'825	483'734	545'006	536'220	600'400	590'100	-10'300	53'880
80 SOCIAL	2'901'570	2'843'325	2'927'748	3'155'528	3'227'150	3'644'263	4'296'080	4'017'565	-278'515	373'302
90 FINANCES	2'006'083	1'982'407	1'971'517	2'173'729	2'181'299	2'132'112	2'125'002	2'130'325	5'323	-1'787
99 NON ATTRIBUE	21'673	1'461	459	183	31'380	11'398	12'720	12'390	-330	992
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	10'141'309	9'912'643	10'208'912	10'592'548	11'626'008	12'401'867	13'306'452	13'303'030	-3'422	901'163

- Une stabilisation globale de -0.03% par rapport au budget 2025 et de +7.27% par rapport aux comptes 2024.
- Des subventions aux sociétés participantes pour le 175ème +152 K.
- Un financement pour les places de crèche dans la ZIPLO +115 K (+2 places et augmentation des coûts).
- Un retour aux taux de 2024 pour les montants en pourcentage du budget (action dans le pays et à l'étranger) -280 K.

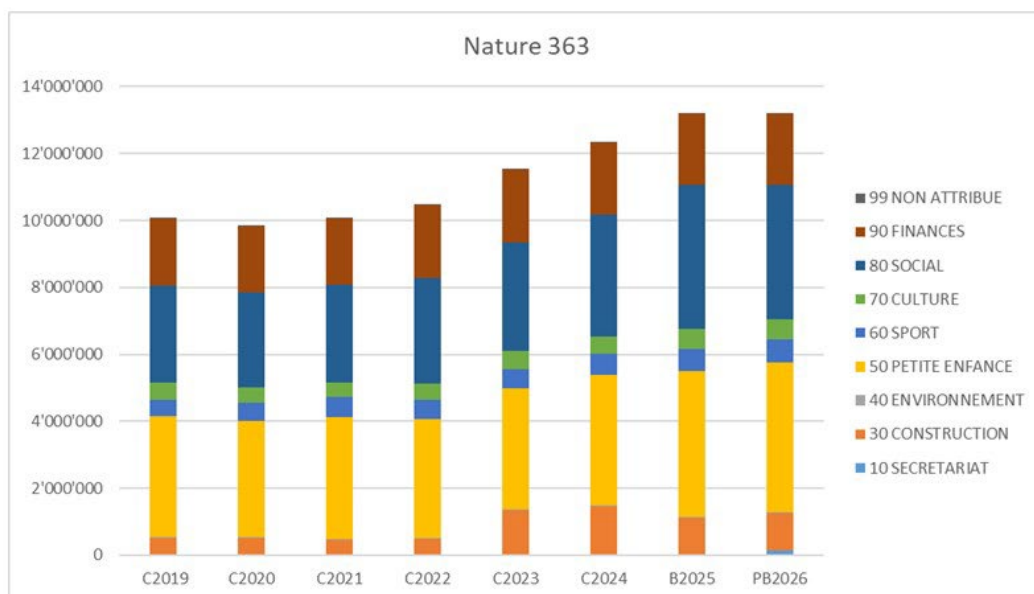
| 21

| PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Nature 363 – Subvention Coll. publiques et tiers



| 22

| PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Autres Charges

CHF	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	C2024	B2025	PB2026	PB26-B25	PB26-C24
33x Amortissements planifiés du PA	9'341'553	9'484'656	9'832'617	9'450'538	8'326'897	9'129'007	9'059'718	9'309'645	249'927	180'638
340 Charges d'intérêts	1'212'424	1'055'050	783'767	542'575	556'589	561'167	1'083'300	1'002'400	-80'900	441'233
341 Pertes réalisées sur éléments du PF	28	2	22	32	40				0	0
342 Frais d'acquisition de capitaux				24'614		12'101			0	-12'101
343 Charges pour biens-fonds du PF	3'508'769	3'230'526	3'478'832	3'894'698	3'591'009	3'718'615	3'937'055	3'846'285	-90'770	127'670
344 Dépréciations des éléments du PF		170'045		31'440'677	22'021'507	7'685'649			0	-7'685'649
349 Autres charges financières		419		599	35	21			0	-21
360 Parts de revenus destinés à des tiers	6'183'243	6'691'457	6'742'237	6'886'212	7'410'183	8'077'422	7'951'400	8'494'100	542'700	416'678
361 Dédommagements à des collectivités	5'037'498	4'748'844	5'349'810	6'038'740	6'812'590	7'689'743	8'403'700	8'963'745	560'045	1'274'002
362 Péréquation financière	6'373'038	7'855'397	5'613'374	5'357'135	13'097'700	17'420'361	13'376'730	18'277'720	4'900'990	857'359
366 Amortissements subv.investissements	372'880	407'083	241'193	354'963	492'096	703'386	649'149	713'760	64'611	10'374
37x Subventions redistribuées	71'445	70'625	258'057	351'740	667'070	654'550	25'000	690'000	665'000	35'450
38x Amortissements compléments entières PA				2'093'968		1'400'202			0	-1'400'202
Total général	32'100'876	33'714'105	32'299'909	66'436'489	62'975'715	57'052'225	44'486'052	51'297'655	6'811'603	-5'754'570

- la compensation financière aux communes françaises +0.54 millions
- les dédommagements aux collectivités +0.56 millions
- la péréquation financière intercommunale +4.9 millions
- les subventions redistribuées +0.66 millions (contrepartie de la N470)

| 23

| PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

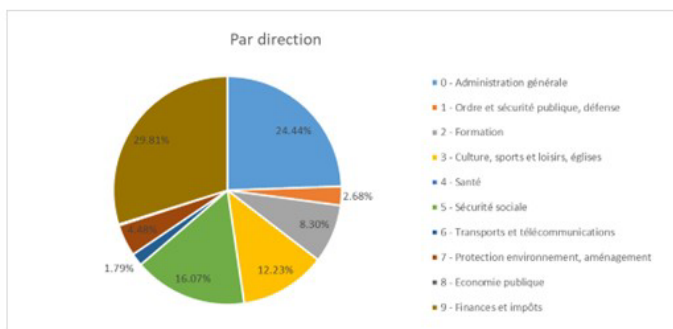
Charges par Directions

CHF	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	C2024	B2025	PB2026	PB26-B25	% total	PB26/B25 %
0 - Administration générale	17'317'871	16'988'435	17'417'413	18'817'054	20'652'572	22'991'068	26'901'390	28'213'243	1'311'853	24.44%	4.88%
1 - Ordre et sécurité publique, défense	2'253'027	2'241'064	2'220'919	2'179'879	2'374'699	2'512'594	2'892'889	3'091'085	198'196	2.68%	6.85%
2 - Formation	7'761'130	7'301'451	7'381'371	8'409'784	8'257'389	8'649'128	9'157'765	9'579'609	421'844	8.30%	4.61%
3 - Culture, sports et loisirs, églises	9'590'518	8'856'258	9'247'749	11'053'421	11'234'896	13'030'086	12'692'561	14'116'174	1'423'613	12.23%	11.22%
4 - Santé	168'279	147'735	147'615	148'172	148'407	149'149	22'920	21'230	-1'690	0.02%	-7.37%
5 - Sécurité sociale	11'519'167	11'777'284	12'891'674	14'123'502	14'281'465	15'707'737	17'508'303	18'545'787	1'039'484	16.07%	5.94%
6 - Transports et télécommunications	2'026'022	1'983'723	2'198'994	2'942'224	1'911'295	2'361'415	2'010'176	2'064'052	53'876	1.79%	2.68%
7 - Protection environnement, aménagement	3'553'725	3'600'946	3'807'762	3'874'052	4'848'076	5'390'499	5'213'345	5'175'760	-37'585	4.48%	-0.72%
8 - Economie publique	123'442	119'814	317'418	238'452	325'323	224'818	302'952	214'960	-87'992	0.19%	-29.04%
9 - Finances et impôts	19'327'999	20'432'210	18'466'375	53'250'108	48'649'444	42'610'053	29'120'558	34'406'255	5'285'697	29.81%	18.15%
Total général	73'641'180	73'448'920	74'097'290	114'936'648	112'683'367	113'626'547	105'820'859	115'428'155	9'607'296	100.00%	9.08%

Augmentation de +9.607 millions

Les positions en augmentation +9.734 millions

Les positions en diminution -0.127 millions



| 24

| PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

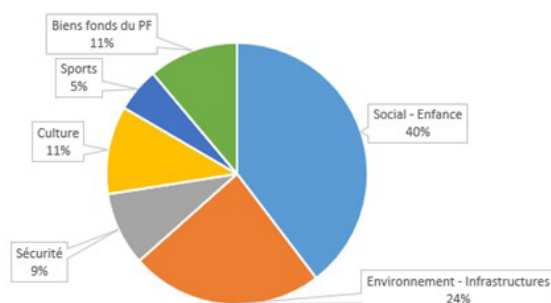
Charges par Commissions

CHF	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	C2024	B2025	PB2026	PB26-B25	% total	PB26/B25 %
Finances	46'065'815	48'016'260	47'464'155	85'566'014	80'768'311	79'532'981	68'654'377	76'948'095	8'293'718	66.66%	12.08%
Social - Enfance	10'855'391	10'136'033	10'548'208	11'535'628	12'116'969	13'188'101	14'981'583	15'255'751	274'168	13.22%	1.83%
Environnement - Infrastructures	6'998'021	6'550'030	6'860'182	7'445'920	8'636'913	9'320'600	9'709'495	9'160'255	-549'240	7.94%	-5.66%
Sécurité	2'497'460	2'406'079	2'413'889	2'360'458	2'630'554	2'764'018	3'243'050	3'495'870	252'820	3.03%	7.80%
Culture	1'728'120	1'274'819	1'570'163	2'033'415	2'738'751	2'901'514	2'732'708	4'182'409	1'449'701	3.62%	53.05%
Sports	1'521'004	1'502'474	1'555'821	1'706'864	1'797'188	1'842'532	2'009'561	2'104'160	94'599	1.82%	4.71%
Biens fonds du PF	3'975'370	3'563'225	3'684'872	4'288'349	3'994'681	4'076'800	4'490'085	4'281'615	-208'470	3.71%	-4.64%
Total général	73'641'180	73'448'920	74'097'290	114'936'648	112'683'367	113'626'547	105'820'859	115'428'155	9'607'296	100.00%	9.08%

Augmentation de +9.607 millions

- Culture +53.05%
- Finances +12.08%
- Sécurité +7.80%
- Sports +4.71%

Par commission (sans celle des finances)



25

PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



PB2026 déposé par le CA

Conclusions

Un projet de budget déficitaire:

- avec une augmentation de 3 centimes pour le porter à 38
- avec un déficit structurel et un patrimoine financier positif
- avec les coûts des festivités du 175^{ème}
- Avec l'ouverture partielle de l'école du Rolliet et de la crèche PotiMarron sur 12 mois

Tout en ayant une veille pour l'avenir:

- Concernant l'ouverture de deux nouvelles crèches dans le secteur du Rolliet
- Concernant la mise en activité complète de l'école du Rolliet
- Concernant les investissements nécessaires pour le quartier des Cherpines
- Concernant de possibles transferts de charges (et compétences?) du canton
- Concernant une continuité de la hausse du taux du centime pour financer l'évolution de la commune tout en opérant des choix stratégiques quant aux investissements futurs

26

PB2026 de la commune de Plan-les-Ouates déposé au Conseil municipal le 30-09-2025



Analyse des dépenses

Outils disponibles

- Tous les documents sur CMNET
- Le budget publié détaillé remis au format (excel) à titre de document de travail



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

